

LE DEVOIR

VOL. XCI - N° 32

LE MERCREDI 16 FÉVRIER 2000

87c +

TAXES = 1\$

LES ACTUALITÉS

FORÊTS: LE PQ ABANDONNE SA SOUVERAINETÉ, DIT DESJARDINS
PAGE A 3

LE MONDE

PINOCHET DEVRA PATIENTER
PAGE A 6

CULTURE

AMERICAN BEAUTY EN NOMINATION POUR HUIT OSCARS
PAGE B 8



Le litre d'essence atteint un sommet à 76,9 ¢

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

La hausse des prix du carburant semble sans fin et les rebondissements se succèdent au fil des jours. Hier, le prix de l'essence a bondi de plusieurs cents en moins de 12 heures. La grogne des camionneurs n'est pas prête de s'atténuer non plus. Une vaste opération «escargot» est prévue aujourd'hui sur toutes les routes du Québec, en vue de convaincre les grandes compagnies d'expédition à partager le fardeau de la hausse des prix du carburant.

Le prix du litre d'essence, qui se vendait en matinée à près de 72,9 ¢ le litre, a atteint les 76,9 ¢ en fin de journée. Il s'agirait d'un nouveau record. Par ailleurs, le prix du diesel a baissé de quelques cents, pour se stabiliser à un prix variant en fonction des pétrolières. «Le prix de l'essence est relié au prix du brut. Tandis que le prix du diesel est une question d'offre et de demande», a expliqué Andrew Pelletier, directeur des affaires publiques chez Pétro-Canada.

Clinton se dit préoccupé par l'augmentation des prix du pétrole et affirme n'écarter aucune option pour encourager la baisse. Le carburant domestique a triplé en un an aux États-Unis.

Le pétrole brut peut être transformé soit en huile à chauffage, soit en diesel. Un hiver plus froid a créé une demande supérieure en huile à chauffage. Moins de diesel a donc été produit, ce qui a entraîné une hausse de son prix. Les choses se stabilisant, le prix du diesel recule peu à peu. Quant à l'essence, la hausse des prix est le reflet de la réduction de la production à l'échelle internationale. «Pour l'essence, ça commence à nous inquiéter», a-t-il poursuivi.

Apprenant tout juste la nouvelle hier, Henri Goulet, du service de l'information de la CSN, s'est exclamé: «Tout s'accélère, il n'y a plus de limite à ça. Nous ne ferons pas de commentaire tout de suite. Nous devons nous occuper de notre opération d'aujourd'hui.» Les camionneurs, directement touchés par les sauts des prix du carburant, avaient annoncé leur intention d'accroître leurs moyens de pression destinés à faire plier les grandes compagnies expéditrices pour qu'elles partagent le fardeau. Ils doivent lancer aujourd'hui, entre 10h et 14h, une vaste opération escargot sur toutes les routes du Québec. Ils se limiteront à rouler à 60 km/h sur les autoroutes. Sur les plus petites routes, ils pourront rouler aussi lentement qu'à 40 ou 50 km/h, a précisé Roger Valois, le vice-président de la CSN.

Cette mesure vise à inciter le gouvernement à convoquer une rencontre entre les principales parties intéressées, les camionneurs et les expéditeurs, dans le but de trouver une solution commune à la hausse fulgurante des prix du carburant, observée ces derniers mois.

«C'est un appel [au ministre des Transports] Guy Chevrette. Nous voulons qu'il convoque une rencontre, dans les plus brefs délais, avec les expéditeurs, les grands transporteurs et les organisations syndicales pour trouver une solution équitable à la flambée des prix du diesel qui frappe de plein fouet tous les camionneurs», a indiqué Roger Valois.

La semaine dernière, Guy Chevrette et le ministre de l'Éducation, François Legault, annonçaient, à titre de donateurs d'ouvrage, qu'ils s'engageaient à partager avec leurs transporteurs le fardeau de la facture liée à la hausse du carburant. Les deux ministres avaient du même coup fait appel à tous les expéditeurs privés de les suivre dans leur mesure de solidarité.

Or selon la CSN, cet appel n'a pas été suivi. «Il n'y a pas eu de solidarité. On a interpellé en Abitibi certains grands expéditeurs, et on a reçu une fin de non-recevoir. Ils ne veulent pas discuter avec nous. On a interpellé Tembec, par exemple, et ils ne veulent pas nous parler», a affirmé Roger Valois.

C'est pourquoi le syndicat demande au gouvernement d'agir, afin d'imposer avec plus de fermeté ces mesures de partage des coûts, dites de solidarité. «Il faut quelqu'un qui a plus d'autorité», a-t-il poursuivi.

VOIR PAGE A 10: ESSENCE

Universités: un bon pas... en attendant les fonds

À lire, page A 6

MÉTÉO

Montréal Neige. Accumulation de 10 à 15 cm. Max: 0 Min: -9
Québec Neige. Max: -3 Min: -12
Détails, page B 6

INDEX

Annonces B 6 Le monde A 7
Bourse B 3 Nature B 5
Avis publics B 5 Les sports B 6
Culture B 8 Mots croisés B 6
Économie B 2 Politique A 6
Éditorial A 8 Télévision B 7

www.ledevoir.com

BCE rachète Sirois et prend le contrôle de Téléglobe

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Confirmant sa spécialisation dans le secteur de la transmission de la voix, des données et des images, BCE a fait taire les rumeurs en déposant une offre d'achat visant la totalité des actions qu'elle ne retient pas dans Téléglobe. Cette transaction de 9,65 milliards en actions de BCE, qui n'exclut pas une contre-offre amicale, écarte Charles Sirois de la tête du géant international des communications longues dis-

tances. M. Sirois deviendra conseiller spécial de Jean Monty.

M. Monty, président et chef de la direction de BCE et devant accéder à la présidence du conseil de Téléglobe, a écarté tout désaveu à l'endroit de M. Sirois. «Au cours des huit dernières années, Charles a développé Téléglobe. Il a amené cette entreprise à un certain stade. C'est à notre tour de procéder à l'expansion de Téléglobe», a-t-il soutenu, lors d'une conférence de presse téléphonique. Charles Sirois, pour sa part, a rappelé que, lorsqu'il est arrivé à la barre de Téléglobe, en 1992, l'action de l'entreprise valait 6 \$, pour

une capitalisation de 500 millions. Aujourd'hui, BCE offre l'équivalent de 48,41 \$ l'action, soit une capitalisation de 12,5 milliards. «Ma job est faite!»

Téléglobe éprouve des difficultés et multiplie les révisions à la baisse de sa rentabilité depuis l'acquisition de l'américaine Excel Communication. L'achat de cette entreprise, quatrième plus important fournisseur d'inturbains aux États-Unis, a été complété en novembre 1998, pour

VOIR PAGE A 10: BCE

L'univers en trois dimensions



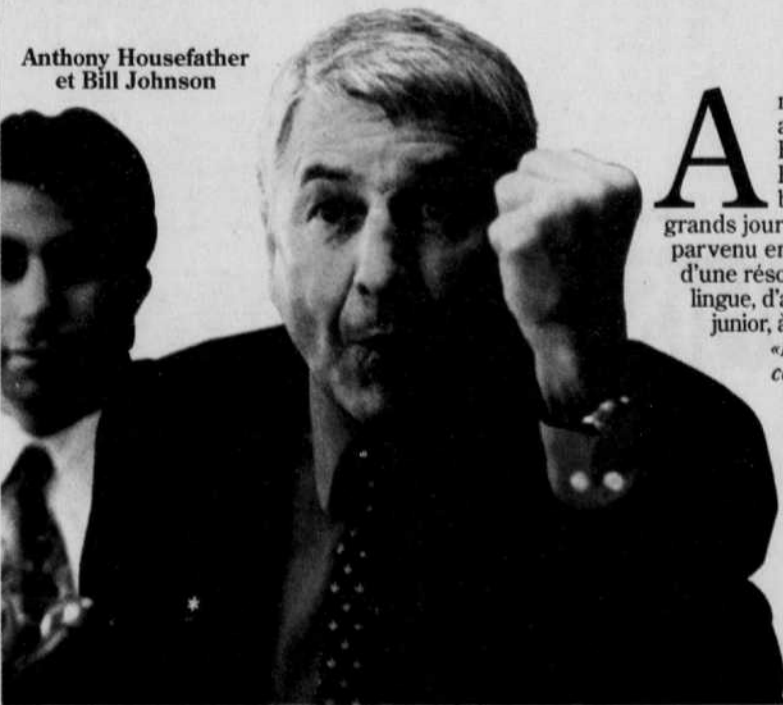
NASA/DLR REUTERS

ENDEAVOUR, la navette spatiale de la NASA, dresse ces jours-ci une carte de la Terre en trois dimensions. Pour des fins militaires, dit l'agence. Ici, les lecteurs avertis reconnaîtront la baie de Parangu, au Brésil, située à près de 300 kilomètres au sud-est de São Paulo.

Sur les traces de Bill Johnson

Leader partitionniste, l'avocat Anthony Housefather mène la course à la présidence d'Alliance Québec

Le 1^{er} février, Bill Johnson annonçait qu'il ne se représentera pas à la présidence d'Alliance Québec au prochain congrès de mai. Qui donc lui succédera? Jusqu'ici, tout indique que l'actuel vice-président du lobby anglophone, le jeune Anthony Housefather, ait une bonne longueur d'avance... et qu'on ne se bouscule pas pour freiner ses ambitions.



Anthony Housefather et Bill Johnson

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Anthony qui? Anthony Housefather. Un avocat de 29 ans, conseiller municipal à Hampstead, en banlieue de Montréal. Rares sont les conseillers municipaux de banlieue à défrayer les manchettes des grands journaux. Anthony Housefather, lui, y est parvenu en 1996 en devenant la figure de proue d'une résolution partitionniste à Hampstead. Bilingue, d'aucuns le voient comme un Bill Johnson junior, à l'enrobage plus diplomate.

«Les troupes de Bill Johnson ont pris le contrôle d'Alliance Québec et du comité exécutif, et ses gens, proches du Parti Égalité, sont encore plus extrémistes que lui», lance tout de go John Trent, professeur de science politique à l'Université d'Ottawa, qui a affronté Bill Johnson dans la course à la présidence de 1999 avant de se retirer à la dernière minute, faute d'appuis.

La donne n'ayant guère changé cette année, M. Trent ne songe pas à se représenter. «Et de toute manière, per-

VOIR PAGE A 10: JOHNSON

Pour une adoption «éthique»

Toutes proportions gardées, après la France et les États-Unis, le Québec compte parmi les sociétés qui adoptent le plus d'enfants à l'étranger, soit près de 900 par année. D'une ampleur jamais vue auparavant, le phénomène soulève des questions éthiques et pratiques auxquelles il devient de plus en plus impératif de répondre.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Il était une fois un petit orphelin abandonné de tous au milieu d'un pays déchiré par la guerre. Un jour qu'il n'espérait plus rien, des parents au grand cœur vinrent l'adopter et l'emmenèrent dans un pays d'abondance où il grandit heureux et épanoui, sans jamais regarder en arrière. En matière d'adoption internationale, tout n'est pas toujours aussi simple. Il arrive parfois que la petite Chinoise de la photo s'éteigne dans vos bras sitôt votre arrivée dans son pays. Il arrive aussi parfois que les rumeurs de trafic d'enfants soient fondées. Il ne s'agit là que de quelques-uns des drames sur lesquels se penche le Secrétariat à l'adoption internationale, assez sûr de ses vérifications pour garantir aujourd'hui «l'adoption éthique».

«Actuellement, à cause de doutes trop persistants, le Guatemala est le seul pays où l'ambassade canadienne exige qu'un test d'ADN soit fait à la fois sur la mère et sur l'enfant», explique Christiane Collin, directrice générale du Secrétariat à l'adoption internationale (SAI), qui relève du gouvernement québécois. «On a vu des femmes confier leur 22^e enfant en jurant qu'il s'agit bien de tous les leurs alors qu'il n'en est rien. On sait aussi très bien que bon nombre de mères analphabètes ne comprennent rien des formulaires qu'elles signent d'une petite croix, au grand plaisir d'odieuses intermédiaires qui toucheront une commission pour avoir obtenu un enfant. Il faut toujours nous assurer que l'enfant devant nous est bien celui que l'on croit. Il est impensable que le Québec puisse être associé à de pareilles choses et, à l'instar des Nations unies, nous sommes très préoccupés par la question.»

Le Vietnam a par exemple déjà fait l'objet d'une fermeture diplomatique de l'adoption par la France et la Belgique. «Les gens étaient conduits dans les maisons ou à l'hôtel et

VOIR PAGE A 10: ADOPTION

Autres informations en page B 1

Chevrette fait fi des inquiétudes de Fortier

Tout le monde s'entend sur l'urgence d'adopter un plan de transport, dit-il

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, s'est senti hier dans Le Devoir, le ministre faisait remarquer que, lors de la première rencontre de travail qu'il a eue avec le maire Pierre Bourque il y a près de deux semaines, les deux hommes s'étaient entendus sur «l'urgence d'agir». Ce rappel incite le ministre à s'interroger sur le manque de communication à l'hôtel de ville de Montréal.

Se portant à la défense de son plan de transport, qu'il dit «global», il a balayé du revers de la main les inquiétudes de M. Fortier. Il a ainsi indiqué que ledit document avait été préparé avec une vision pour les 40 prochaines années, «ce qui est beaucoup plus que le mandat de quatre ans du président du comité exécutif», a-t-il ajouté, cinglant.

VOIR PAGE A 10: CHEVRETTE



Dans la nuit du 17 juillet 1918, le tsar de Russie Nicolas II, sa femme Alexandra et leurs cinq enfants sont massacrés par les bolchéviks à Iekaterinbourg, tout près de la Sibérie, où on les retenait prisonniers. Selon certains, les filles auraient longuement agonisé, les balles n'ayant que partiellement traversé leurs corsages, où on trouva, dissimulés dans la doublure, une partie des bijoux impériaux.

REGARDEZ

HiSToRiA

POUR CONNAÎTRE TOUTE L'HISTOIRE

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Josée
Blanchette

Ne me quitte pas

La journée de la Saint-Valentin s'est mutée en semaine de réflexion sur l'amour. C'est aussi la semaine internationale du flirt et celle de la prévention du suicide. L'amour soupire et chavire, se pend à son propre jeu. Saint Valentin, mort martyr pour avoir uni de jeunes soupirants, préside ce commerce amoureux qui ressemble davantage à un suicide collectif.

«L'idéal voudrait qu'on soit déjà comblé avant de s'engager dans une relation amoureuse.»

— John Gray, *Mars et Vénus, 365 jours d'amour*

Cette année, pour la Saint-Valentin, j'étais au Cinéma du Parc, assise entre une copine en peine d'amour et l'Anglo. Trois écorchés qui traversent la tourmente au fond d'une salle obscure. Prenant une ampleur commerciale en parfaite harmonie avec le gouffre de notre désarroi, la Saint-Valentin s'est métamorphosée en calvaire pour les célibataires (qui se sentent de reste), les ex («c'est de beaux restes, tu sais, mais j'ai déjà soupé») et les couples à la dérive, une grande majorité d'entre eux si j'en juge par mon entourage. Reste le chocolat pour étendre un peu de baume sur le bobo.

Le film de David Lynch auquel j'assistais s'intitule *The Straight Story* et c'est l'une des histoires d'amour les plus touchantes que j'aie vues, un Valentin à toute la classe ouvrière obscure mais héroïque de l'Amérique. Une très belle épopée (vécue) que celle d'Alvin Straight qui décide d'aller retrouver son frère Lyle, récemment victime d'une crise cardiaque. Alvin a 73 ans et n'a pas parlé à son frère depuis dix ans «pour une question de vanité et d'entêtement». Ayant lui-même des problèmes de santé, n'aimant pas prendre l'autobus et sa vue l'empêchant d'obtenir un permis de conduire, Alvin enfourche sa tondeuse à gazon, équipée d'une petite remorque, pour aller faire la paix avec son passé. Son voyage de plusieurs semaines à travers les États-Unis, ses rencontres, la sagesse qu'Alvin sème en chemin nous ouvrent le cœur aussi grand que des portes de grange. Les retrouvailles d'Alvin et de son frère, dignes d'Évangéline et Gabriel, nous enseignent combien l'amour est oublié de soi sur des kilomètres de persévérance.

L'approche bouddhiste

Mais l'énamourissement tel que nous l'entendons dans la littérature, dans les chansons et au cinéma, n'est habituellement que soupis de martyrs, désolation, déception, besoin, jalousie, possession, manque, obstination, prison dorée, religion universelle, secte ou les abus foisonnent et où Céline Dion triomphe. Dimanche dernier, dans la salle de méditation du centre bouddhiste Kankala (www.kankala.org), une cinquantaine de personnes s'étaient rassemblées pour entendre une enseignante de psychologie bouddhiste sur le thème de «l'amour et l'attachement désirant». Pourquoi cœur qui soupire n'a plus ce qu'il désire, pourquoi bousille-t-on ce à quoi on tient le plus au monde, pourquoi ce qui était léger comme la plume du duvet sur le lit se métamorphose en colle à bois, pourquoi l'amour rime si souvent avec souffrance et fait vendre les livres de Guy Corneau?

«Parfois, on éprouve de l'attachement à notre souffrance, explique la conférencière. Une part de nous veut être heureuse et une autre se sent très vivante lorsqu'elle souffre. C'est parce qu'on n'a pas ressenti ce que c'était que d'être vivant quand on ne souffre pas. Goûter au bonheur de la paix, c'est une libération de la souffrance. Selon la pensée bouddhiste, la souffrance provient entièrement de notre propre esprit, elle ne vient jamais de l'autre.» Le mal d'amour n'est pas infligé à 50 % par l'autre mais à 100 % par nous-mêmes, une hypothèse difficile à gober et qui mettrait en faillite bien des cabinets d'avocats si on cessait d'accuser pour prendre ses responsabilités.

Le bouddhisme ne condamne pas le sentiment amoureux mais fait une nette distinction entre l'amour — qui agit pour le bien des autres, qui est altruiste, réaliste, suscite le bonheur et fait la colère — et l'attachement désirant, «un facteur mental perturbé qui observe son objet contaminé, le reconnaît comme attirant, exagère cet attrait, le considère comme désirable, développe le désir de le posséder et se sent comme s'il s'était absorbé dans l'objet». Sitôt cet «objet» disparu, on se sent incomplet.

Et pourtant, c'était si simple au début. Vous vous rappelez comme vous vous sentiez compris, et accepté, et moins seul, et gazoillant *Les Tantes Jeanne* de Bécud, et aimant, et transporté, et contagieux et... enfin heureux. Cet état s'est rapidement transformé et subtilement empoisonné. D'amoureux, vous êtes devenu accro. «On voit un objet, inanimé ou non. Disons qu'il est animé et qu'il a des fesses, dit en rigolant l'enseignante bouddhiste. On se sent bien en regardant cet objet. On se concentre sur les fesses et elles deviennent désirables. On voudrait mettre la main sur les fesses. Jusque-là, tout va bien. Mais très rapidement, ça devient du poison. Si on ne peut pas mettre la main sur les fesses, on va souffrir. On pense que l'objet est une cause de notre bonheur et que sans cet objet nous ne pouvons être heureux.» Et si les fesses s'en vont voir ailleurs, on préfère mourir. «C'est notre attachement qui fait souffrir. Quand l'attachement se développe, on se sent bien, mais sitôt que notre esprit colle à l'objet, ça devient douloureux», ajoute la conférencière qui préconise la méditation pour capter cette subtile modification des intentions.

L'amour téflon

L'attachement fait généralement fuir l'autre. Épris, nous devenons aussi obsédés qu'un refrain de chanson d'amour. Ne me quitte pas. J'ai besoin de toi pour vivre, pour exister. Si tu pars, je me flingue. C'est pas zen, mais je m'en fous, je suis à toi et tu es à moi.

L'amour se dissout dans cette barbe à papa émotionnelle. Un jour, longtemps après la rupture, si on a la chance de s'être rupturés sans haine, on revoit avec plaisir cet être cher qu'on aimait si maladroitement. On n'éprouve plus que de l'amour généreux, une grande chaleur, un certain détachement, beaucoup d'affection, une envie de le savoir heureux. Pour beaucoup d'entre nous, tout commence enfin l'instant où tout s'est terminé.

joblo@cam.org

Adoption des plans d'aménagement forestier

Le Québec brade sa souveraineté sur les forêts, accuse Desjardins

Le chanteur réclame une véritable consultation publique

Le débat public sur la réforme forestière, qui devait avoir lieu en décembre, serait désormais remis au début de l'automne. Le calcul de la «possibilité forestière annuelle» serait lui aussi en pleine révision. Et à la baisse dans certaines régions comme en Gaspésie! Mais Québec s'apprêterait néanmoins à renouveler une vingtaine de plans généraux. Pourquoi alors ne pas attendre avant de signer pour 25 ans?, se demande la Coalition sur les forêts vierges nordiques. Et en étudiant préalablement les impacts fauniques et environnementaux?, ajoutent les Cris.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Si Québec pense revoir son régime forestier et ses prévisions sur le rendement des forêts à long terme, pourquoi ne pas le faire d'une façon crédible en confiant cet exercice à un groupe indépendant et pourquoi ne pas attendre la fin de cet examen avant de lier le gouvernement pour des années à venir avec des plans qui risquent d'être dommageables à la forêt ou de coûter cher en compensations au Trésor public?

Telles sont les deux questions posées hier par la Coalition sur les forêts vierges nordiques et plusieurs de ses membres, dont les Cris de la Baie-James et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), qu'accompagnait le chanteur-compositeur Richard Desjardins, littéralement «crinqué» par la décision de la Norbord

d'aller couper 187 000 mètres cubes de bois dans la forêt située à côté du camp familial, près de Rouyn. Ce sont les projets de cette compagnie qui ont lancé Desjardins dans l'aventure de son film *L'Erreur boréale*.

La coalition ainsi que le poète-chansonnier ont tout particulièrement critiqué la «consultation bidon» en cours sur les plans généraux des compagnies. Ces plans vont déterminer les conditions de coupe et d'aménagement de forêts entières pour 25 ans. La Loi sur les forêts prévoit par contre leur révision aux cinq ans, ce qui leur permet d'être de nouveau reconduits pour 25 autres années.

Richard Desjardins a expliqué avoir appris le 20 janvier qu'il avait jusqu'au 25 janvier pour réagir aux projets de Norbord. Il a appris personnellement le 27 janvier au trappeur de cette forêt le sort qui les attendait, lui et ses gibiers.

Les Cris, qui soutiennent que les compa-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
Richard Desjardins poursuit sa lutte pour la sauvegarde des forêts.

gnies doivent soumettre leurs plans à une étude d'impacts en vertu des dispositions de la Convention de la Baie-James, se retrouvent eux aussi devant des milliers de pages qu'ils n'ont pas le temps d'étudier en 45 jours et qu'ils n'ont même pas le droit de photocopier pour les étudier chez eux!

La crédibilité du gouvernement est en voie de devenir un enjeu central de ce débat sur la foresterie québécoise. Québec et

les compagnies sont accusés de «coucher dans le même lit» pour mieux piller la ressource publique.

«S'il y a un endroit où le PQ pouvait faire l'indépendance, c'est en forêt», a lancé Richard Desjardins puisqu'il en est le propriétaire depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1867 et qu'il pouvait y affirmer sa souveraineté par rapport... aux multinationales! Et Desjardins ajoute, en pensant aux propos du ministre Brassard: «On ne sait jamais qui parle, du gouvernement ou des compagnies. Comme on le dit en musique, ils sont "tunés"!»

Au cabinet du ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, on se refusait à répliquer aux critiques.

Du côté de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec (AMBSQ), par contre, on se disait d'accord avec l'inefficacité du processus de consultation en cours et on affirmait espérer que la réforme en cours permettra de le moderniser. Le vice-président de cette association, Jacques Gauvin, précisait par contre que le gouvernement n'est pas lié pour 25 ans s'il approuve les plans généraux en consultation. Ces plans peuvent être révisés dans cinq ans, dit-il, mais M. Gauvin reconnaît que Québec ne peut les changer entre-temps sauf s'il compense financièrement les compagnies ou leur octroie de nouvelles aires de coupe.

Les commissions de la CUM ont peine à consulter

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Entre 1998 et 1999, les instances consultatives de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont fait un petit effort de plus pour répondre aux exigences de la loi sans pour autant être en mesure de la respecter... encore cette année.

La loi stipule que chacune des cinq commissions — outre celle sur la sécurité publique — doit tenir chaque année au moins quatre consultations publiques sur des sujets d'intérêt. Or seulement trois d'entre elles ont rempli ces conditions en 1999, soit une de plus qu'en 1998.

La commission de l'aménagement, présidée par le maire de Saint-Laurent, Bernard Paquet, et celle de l'administration et des finances, présidée par Jean Fortier, président du comité exécutif de Montréal, ont donc failli à leur tâche. Elles n'ont tenu que trois rencontres publiques chacune en 1999, dont une plutôt courte pour se pencher sur leurs budgets respectifs.

M. Paquet justifiait ainsi un tel constat: «Si un sujet vaut la peine d'être public, tu y vas, si ça ne vaut pas la peine, tu n'y vas pas juste pour la forme.» Le conseiller municipi-

pal du district Snowdon, Marvin Rotrand, ne l'entend pas ainsi. Il croit que «les citoyens sont bafoués dans leurs droits». «En tant qu'outils démocratiques, ces commissions n'ont pas été utilisées à leur plein potentiel», affirme-t-il.

Pour sa part, la présidente de la CUM, Vera Danylyuk, souligne que la loi est silencieuse sur les conséquences de telles infractions. «On ne peut imposer ou obliger quoi que ce soit. Il y a toujours au moins une commission qui n'atteint pas le nombre de séances prescrites par la loi.»

Mme Danylyuk fait remarquer que les présidents sont les seuls responsables de leur commission et que la direction de la CUM n'a aucun droit de regard sur ce qu'ils font. Elle estime toutefois que la qualité des séances publiques est plus importante que la quantité. «Dans une seule séance publique, il y a plusieurs sujets importants», laisse-t-elle tomber.

Elle indique également que chaque rencontre publique nécessite plusieurs séances de travail à huis clos. «C'est beaucoup de travail à chaque fois pour qu'il y ait de la substance à chaque rencontre.»

La prochaine assemblée régulière de la CUM aura lieu ce soir à 17h à l'hôtel de ville de Montréal.

Chauffeurs de la STCUM

Les négociations échouent

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Rien ne va plus à la STCUM. Quand ce n'est pas un syndicat d'employés qui donne du fil à retordre à l'employeur, c'est un autre. C'était hier au tour des chauffeurs d'autobus de claquer la porte, mettant un terme aux négociations et refusant toujours les propositions de leur employeur.

Le syndicat des chauffeurs d'autobus, affilié à la FTQ, avait annoncé il y a 10 jours une trêve dans ses moyens de pression afin de permettre un «blitz de négociations» en vue d'en arriver à une entente avec son employeur. La STCUM, qui négociait le renouvellement des conventions collectives de ses employés, avait suspendu ses cotisations au régime de retraite. Cette décision avait provoqué la grogne de tout le personnel.

Pendant dix jours, le syndicat et l'employeur ont donc négocié afin d'aboutir à une entente. Pendant ce temps, les passagers ont pu souffler un peu et bénéficier d'un service quasi normal, même s'ils ont dû composer avec les moyens de pression que poursuivait toujours l'autre syndicat, soit celui du personnel d'entretien, affilié à la FTQ.

Hier, à une journée de la fin de la trêve, le syndicat des chauffeurs a claqué la porte. Il

a envoyé un communiqué à l'attention de la STCUM déclarant que «le blitz de négociation a été un échec», a lu Odile Paradis, porte-parole de la STCUM.

Est-ce à dire que les moyens de pression vont reprendre de plus belle? Le doute subsiste. «Ils disent qu'ils veulent prendre un temps de réflexion pour réévaluer la situation», a indiqué Odile Paradis.

La STCUM s'est dite très étonnée par cette annonce.

Il a été impossible hier de joindre le président du syndicat des chauffeurs, Serge Lavoie, près toute la journée en réunion.

Par ailleurs, le syndicat des employés du service d'entretien était hier en séance de conciliation avec son employeur, à la suite de l'ordonnance du Conseil des services essentiels. Celui-ci a exigé dimanche en soirée des deux parties qu'elles prennent tous les moyens requis pour que le travail revienne à la normale. Les syndicats sont aussi tenus de faire les heures supplémentaires requises par la STCUM pour la remise en marche des autobus. En attendant, et à la suite de l'ordonnance du Conseil, les cotisations suspendues au régime de retraite doivent être versées dans un compte bancaire particulier.

Fyfe est inculpé de trois meurtres

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Trois accusations de meurtre au premier degré — trois crimes commis contre des femmes — pèsent déjà contre William Patrick Fyfe, et les policiers remuent ciel et terre pour l'inculper dans d'autres affaires similaires.

William Patrick Fyfe, 44 ans, a comparu brièvement au Palais de justice de Montréal, où il a été mis en accusation, hier, pour les meurtres d'Anna Yarnold, une résidente de Senneville, et de Monique Gaudreau, une infirmière de Sainte-Agathe. Fyfe avait déjà été accusé pour le meurtre de Mary Elizabeth Glen, une quinquagenaire de Baie d'Urfee.

Dans les trois cas, les policiers ont pu obtenir des analyses ADN suffisamment concluantes pour inculper Fyfe, a indiqué hier le commandant Paul Chablo, du poste de quartier numéro 1. Dans les trois cas, William Patrick Fyfe a plaidé non coupable. Il reviendra en cour le 14 mars prochain pour son enquête préliminaire.

D'autres accusations de meurtre pourraient être portées prochainement contre Fyfe, a indiqué hier le procureur de la Couronne, Jean Lecours.

Tous les corps de police du Québec, ainsi que la police provinciale de l'Ontario, où Fyfe a été arrêté le 23 décembre dernier, sont mis à contribution. Des dossiers de meurtres non résolus datant d'une dizaine d'années ont été rouverts.

Selon Alan Guttman, l'avocat de M. Fyfe, «chaque province du pays veut fermer des dossiers» sur le dos de son client. M. Guttman soutient qu'il n'a toujours pas obtenu les analyses ADN de son client.

À la suite de l'arrestation de Fyfe pour le meurtre de Mme Glen, les policiers ont constaté sur la scène du crime qu'il existait des similitudes avec d'autres meurtres quant à la façon de procéder du tueur. Dans les trois cas, le vol était le mobile du crime. Les victimes étaient toujours des femmes âgées de 45 à 50 ans. Elles demeuraient dans des maisons isolées, situées dans des quartiers à faible taux de criminalité. Sans faire l'objet d'agressions sexuelles, les femmes étaient battues et poignardées à mort par leur agresseur. Fyfe demeura en prison jusqu'à son retour devant les tribunaux.



Nathalie
ELLIOTT

Mon premier
dictionnaire
français illustré

435 encadrés
(grammaire, expressions, vocabulaire).
1192 pages — 25 \$

Les Éditions
GUERIN
(514) 812-3481
En vente dans toutes les librairies

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX
GENÈVE

Day-Date
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

LA DIVISION SCOLAIRE DE FORT GARRY NO. 5 WINNIPEG, MANITOBA

recherche deux enseignant(e)s bilingues (français et anglais) pour enseigner dans le programme d'immersion française:

- à l'Institut collégial Vincent Massey: Secondaire 2 à Secondaire 4 mathématiques (pré-calcul), chimie et physique
- à l'École Viscount Alexander 5^e année au Secondaire 1 éducation physique

Ce sont des postes permanents à plein temps débutant l'année scolaire 2000-01.

Veillez adresser votre demande et soumettre votre curriculum vitae complet en y indiquant les noms de trois personnes pour fin de références avant le **lundi 14 février 2000 à 16h00** :

M. Jean A. Beaumont
Directeur général
Division scolaire de Fort Garry No. 5
181, baie Henlow
Winnipeg MB R3Y 1M7
télécopieur - (204) 488-2095

Nous remercions toutes les personnes qui soumettent leur demande. Cependant, nous contacterons seulement ceux et celles que nous considérons pour l'emploi. Nous prévoyons que les entrevues auront lieu à la ville de Québec la semaine du 12 au 19 février 2000.



Université d'Ottawa : Politique comparée et relations internationales

Le Département de Science politique de l'Université d'Ottawa sollicite des candidatures pour un poste de professeur/le remplaçant/e, d'une durée d'une année, avec possibilité de renouvellement, au rang de professeur adjoint, dans le domaine de la politique comparée et des relations internationales. Ce poste sera comblé à partir du 1^{er} juillet 2000, sous réserve de l'approbation budgétaire.

Lors de leur entrée en fonction les candidate/es devraient détenir un doctorat et doivent être en mesure d'enseigner en français et en anglais.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre décrivant leur expérience en enseignement et en recherche ainsi que 3 lettres de recommandation. Les dossiers de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessous au plus tard le 3 avril 2000.

Douglas Moggach, Directeur
Département de science politique
Université d'Ottawa
C.P. 450, Succursale A
Ottawa, ON K1N 6N5

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens/ne/s canadien/ne/s et aux résident/e/s permanent/e/s. L'Université d'Ottawa applique le principe d'équité en matière d'emploi.

NOLIN LAROSÉE

RÉVISEUR-CORRECTEUR
de textes français et anglais.
Maison de communication.
Français impeccable.
Excellente connaissance
des normes typographiques.
Trois ans d'expérience.
Poste à temps plein.
C.V. : Marie-Claude Prévost.
Téléc. : (514) 939-7362

OFFRE D'EMPLOI

Commission scolaire
de Montréal

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) recherche :
UN OU UNE ANALYSTE EN GESTION DE DOCUMENTS

CARACTÉRISTIQUES DE LA CSDM :

La Commission scolaire de Montréal dispense des services éducatifs en français à environ 76.000 élèves des ordres suivants : enseignement primaire, secondaire, formation générale adulte et formation professionnelle.

NATURE DU POSTE :

Sous l'autorité du coordonnateur du secteur, assiste ce dernier dans l'exercice de ses fonctions ayant trait à la gestion des documents administratifs et des archives et répartit les activités du personnel de secteur.

- Assume la responsabilité professionnelle des dossiers administratifs et des dossiers d'archives.
- Conçoit des outils administratifs relatifs à la fonction, tels une politique de gestion des documents d'archives et une structure corporative de classification des documents.
- Assure un service d'aide dans le domaine de la gestion des documents auprès des unités administratives. Prépare des cours de formation et de perfectionnement.
- Participe au développement d'un système de gestion informatisé visant la classification, le repérage des dossiers ainsi que le transfert des supports de conservation.
- Élabore et contrôle l'application des procédures pour la gestion des documents; vérifie et contrôle les méthodes et procédures de travail, identifie les solutions et les moyens en vue d'améliorer la situation.
- Collabore au développement des indicateurs de rendement et d'autres types d'indicateurs pour les diverses unités de la CSDM.

QUALIFICATIONS REQUISES :

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle comprenant un certificat en gestion des documents administratifs et des archives.

EXIGENCES PARTICULIÈRES :

Deux ans d'expérience en gestion des documents administratifs et des archives. Connaissance pratique des technologies informatiques appliquées à la gestion des documents. Connaissance élémentaire des règles de la statistique. Facilité pour le travail d'équipe et la rédaction de rapports.

TRAITEMENT :

Jusqu'à un maximum de 58,185 \$ selon l'expérience et les qualifications.

Toute personne répondant aux qualifications et exigences particulières du poste et intéressée à soumettre sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 28 février 2000, à 16 h 30, par télécopieur au (514) 596-6529 ou à l'adresse suivante :

Concours « Analyste en gestion de documents »
Bureau des services au personnel non enseignant
Service des ressources humaines
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL
3737, rue Sherbrooke Est, 2^e étage Nord
Montréal (Québec) H1X 3B3

Seules les personnes retenues lors de la présélection seront invitées, par téléphone, à se présenter à une entrevue. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux personnes qui posent leur candidature.

La CSDM souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes et les communautés culturelles.

Professeur régulier en ARTS VISUELS (bande dessinée)

Le Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Hull est à la recherche d'un professeur régulier dans le domaine de la bande dessinée.

Les candidats devront être titulaires d'une maîtrise en arts ou dans une discipline connexe ou avoir au moins cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement universitaire ou la direction de programme en arts. Les candidats devront également : faire la démonstration de leur compétence reconnue (à titre de praticien) dans le domaine de la bande dessinée, entre autres, par la production d'œuvres; connaître de façon approfondie le processus de création ainsi que l'évolution graphique et littéraire du récit; faire preuve d'activités personnelles de création; avoir une connaissance générale du milieu de l'édition et, plus particulièrement, de celui de la bande dessinée; maîtriser le dessin et la couleur.

Les candidats devront aussi démontrer des capacités de recherche universitaire ou de création, des habiletés à transmettre leur enseignement, des aptitudes à l'encadrement des étudiants et être disponibles pour des services à la collectivité. Ils devront également faire la démonstration de leur bonne connaissance de la langue française écrite et orale. De plus, le fait d'avoir une bonne connaissance du traitement de l'image numérique (Adobe Photoshop, QuarkXPress, etc.) sera considéré comme un atout.

Traitement : Selon la convention collective

Lieu de travail : Hull

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juin 2000

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de candidature accompagnée d'un dossier visuel (portfolio) et d'un curriculum vitae détaillé et fournir des attestations d'études pertinentes, ainsi que les noms de trois (3) personnes susceptibles de présenter des lettres de recommandation, **avant 16 h 30 le 1^{er} mars 2000**, à l'attention du **Directeur du Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Hull, 283, boulevard Alexandre-Taché, case postale 1250, succursale B, Hull (Québec) J8X 3X7.**

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes. Le genre masculin est utilisé par souci d'allègement du texte. On doit l'interpréter dans son sens générique, à moins d'indication contraire.

UNIVERSITÉ
EN OUTAOUAIS

Université
du Québec
à Hull

Professeur régulier en RELATIONS INDUSTRIELLES

Le Département de relations industrielles de l'Université du Québec à Hull est à la recherche d'un professeur régulier dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de la psychologie du travail.

Les candidats devront de préférence être titulaires d'un doctorat en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines (les candidatures de personnes en rédaction de thèse pourront également être considérées). Le fait de détenir un diplôme en psychologie sera considéré comme un atout. Les candidats devront aussi démontrer des capacités à réaliser des recherches universitaires, des habiletés à transmettre leurs enseignements et des aptitudes à l'encadrement des étudiants et être disponibles pour des services à la collectivité. Ils devront également faire la démonstration de leur bonne connaissance de la langue française écrite et orale.

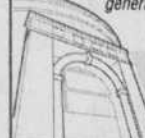
Traitement : Selon la convention collective

Lieu de travail : Hull

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juillet 2000

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et de fournir des attestations d'études pertinentes, **avant 16 h 30 le 24 mars 2000**, à l'attention de **monsieur André Beaucage, directeur du Département de relations industrielles, Université du Québec à Hull, 283, boulevard Alexandre-Taché, case postale 1250, succursale B, Hull (Québec) J8X 3X7.**

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Poste accessible aux femmes et aux hommes. Le genre masculin est utilisé par souci d'allègement du texte. On doit l'interpréter dans son sens générique, à moins d'indication contraire.



UNIVERSITÉ
EN OUTAOUAIS

Université
du Québec
à Hull

Avis d'appel
de candidatures

Faculté des sciences de l'administration Doyenne ou doyen

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyenne ou de doyen de la Faculté des sciences de l'administration et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la personne recherchée.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

Le mandat du titulaire actuel du poste est renouvelable.

Exigences

Conditions minimales

Candidature de l'intérieur
• être professeur ou professeur agrégé ou titulaire.

Candidature de l'extérieur

• être titulaire d'un doctorat et d'une maîtrise dans une discipline connexe ou l'équivalent depuis au moins cinq ans ;
• posséder une expérience professionnelle remarquable dans un champ de compétence approprié.

Conditions particulières

- connaissance des besoins de la société en matière de formation et de développement de la recherche dans les domaines d'intervention de la Faculté des sciences de l'administration ;
- conception claire des objectifs et des rôles présents et futurs de la Faculté des sciences de l'administration ;
- connaissance de la formation dans les domaines d'intervention de la Faculté des sciences de l'administration; capacité et profond désir d'en promouvoir l'excellence ;
- connaissance de la recherche dans les domaines d'intervention de la Faculté des sciences de l'administration; capacité et profond désir d'en promouvoir l'excellence ;
- capacité d'exercer un leadership dans la gestion universitaire ;
- capacité de dégager des consensus autour d'objectifs clairs, d'engager l'ensemble du personnel de la Faculté dans la poursuite de ces objectifs et d'assurer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision ;
- aptitudes requises pour entretenir des relations harmonieuses avec les collègues, les professeurs et les professeurs ainsi que les autres membres du personnel enseignant, le personnel administratif, les associations étudiantes, professionnelles et scientifiques, la direction de l'Université et les divers partenaires de la Faculté et de l'Université ;
- capacité d'écouter quant aux besoins pédagogiques des étudiants et des étudiants ;
- compréhension du rôle de la Faculté des sciences de l'administration dans l'Université, en particulier dans le contexte de l'internationalisation des programmes ;
- aptitudes à promouvoir sur les scènes québécoise, canadienne et internationale les forces et les réalisations de la Faculté des sciences de l'administration ;
- maîtrise du français et de l'anglais écrits et parlés.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté au plus tard à la séance du 17 mai 2000, et la date d'entrée en fonction est fixée au 12 août 2000.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae et d'un plan d'action, et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et parvenir, au plus tard le 16 mars 2000, au bureau du président du Comité:

M. François Tavenas
Recteur
Président du Comité de nomination
Pavillon des sciences de l'éducation,
local 1656
Université Laval
Québec (Québec)
G1K 7P4

Faculté des sciences de l'administration
UNIVERSITÉ LAVAL
Aujourd'hui Québec, demain le monde.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

www.ulaval.ca



Industrie Industry
Canada Canada

COMMISSION CANADIENNE DU TOURISME

Président et directeur général (H/F)

La Commission canadienne du tourisme (CCT) a été créée en 1995 à titre d'organisme de service spécial pour faire la promotion du tourisme canadien et tirer parti d'une industrie dont la croissance est l'une des plus rapides dans le monde. Un projet de loi présenté au Parlement en octobre 1999 vise à ce que la CCT devienne une société d'État. La CCT est un partenariat public-privé unique qui propose une façon novatrice d'aborder le tourisme : une démarche menée par l'industrie et axée sur le marché. Elle se compose de hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que de gens d'affaires représentant des petites et grandes entreprises de tous les domaines du secteur touristique.

Le président et directeur général montre la voie à suivre pour faire avancer les stratégies et les initiatives qui permettent à la Commission de promouvoir le tourisme canadien par des stratégies et des programmes de marketing coordonnés. Il veille à ce que les mécanismes et les programmes nécessaires soient en place pour coordonner les relations commerciales et les activités de commercialisation de tous les principaux intervenants de l'industrie touristique canadienne.

Lieu : Région de la capitale nationale

En plus de détenir un diplôme d'une université reconnue ou d'avoir une expérience équivalente en économie, marketing et administration publique, le candidat choisi devra posséder une vaste expérience du marketing, de préférence dans le secteur touristique, qui l'aura amené à traiter avec le secteur public et le secteur privé. Il devra en outre avoir une expérience établie de l'administration de programmes domestiques, nationaux et internationaux, de la gestion d'une organisation polyvalente et de la supervision de personnel. Une expérience des relations avec les médias dans des dossiers touristiques ainsi qu'une connaissance des rouages de l'appareil gouvernemental seraient un atout.

La capacité de bâtir et de diriger une équipe de gestion dynamique est essentielle, de même que celle de communiquer efficacement avec les parlementaires, les hauts fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, les intervenants du secteur touristique, les médias et le public. L'habileté à bien planifier et à élaborer des stratégies à court et à long terme, à gérer une équipe multidisciplinaire dans un milieu spécialisé, à se faire un agent de changement et à améliorer les processus administratifs par le biais de la technologie, est d'une importance critique. Le candidat sélectionné doit être en mesure de bâtir et de gérer des relations d'affaires et de concilier des points de vue différents en tenant compte des règlements sociaux et économiques pertinents. Le titulaire doit aussi faire preuve de leadership, d'initiative, d'un jugement sûr et d'un sens inné des relations interpersonnelles.

La personne choisie devra accepter de s'établir dans la région de la capitale nationale ou à un endroit situé à une distance raisonnable.

La préférence sera accordée aux candidats bilingues.

Le candidat choisi sera assujéti au Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Avant ou au moment d'assumer ses fonctions officielles, le titulaire d'une charge publique doit signer un document attestant qu'il s'engage à observer ce code aussi longtemps qu'il demeure en fonction. Il doit aussi soumettre au Bureau du conseiller en éthique, dans les 60 jours qui suivent la date de sa nomination, un rapport confidentiel faisant état de ses biens et exhibables ainsi que de ses activités extérieures. Afin d'obtenir un exemplaire du Code et du rapport confidentiel, veuillez visiter le site Web du Bureau du conseiller en éthique à <http://strategies.ic.gc.ca/ethique>.

Cette annonce paraît aussi dans la Gazette du Canada.

Prière de bien faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 6 mars 2000 au Directeur des nominations, Cabinet du Premier ministre, 80, rue Wellington, édifice Langevin, Ottawa (Ontario) K1A 0A2, (613) 957-5743 (télécopieur). Afin de faciliter le processus administratif, veuillez préciser que vous postulez pour la «Commission canadienne du tourisme».

CANADIAN TOURISM COMMISSION

President and Chief Executive Officer

The Canadian Tourism Commission (CTC) was created in 1995 as a Special Operating Agency to promote Canadian tourism in order to capitalize on one of the fastest-growing international industries. Legislation was introduced in Parliament in October 1999 to establish the CTC as a Crown corporation. The CTC is a unique public/private sector partnership that provides an innovative approach to tourism: one that is industry led and market driven. The Commission is made up of senior officials from the federal, provincial and territorial governments, as well as private sector members representing both large and small companies from all components of the tourism sector.

The President and Chief Executive Officer provides leadership in advancing the strategies and initiatives that enable the Commission to promote Canadian tourism through coordinated marketing strategies and programs. The incumbent ensures that the approaches and programs are in place to coordinate the trade relations and marketing activities of all the key players in Canada's tourism industry.

Location: National Capital Region

In addition to having a university degree from a recognized university or equivalent experience in economics, marketing and business administration, the successful candidate should have extensive marketing experience preferably in the tourism sector, including dealing with the private and public sectors. The preferred candidate should also have proven experience in managing domestic, national and international programs, managing a multi-faceted organization and in leading and managing people. Experience dealing with the media on tourism issues and knowledge of how the machinery of government operates would be a definite asset.

The ability to build and lead a dynamic management team, along with the capacity to communicate effectively with parliamentarians and senior public service officials of all orders of government, as well as people involved in the tourism sector, the media and the general public, are essential. The ability to plan and build short- and long-term strategies, manage a multidisciplinary team in a specialized environment, work as a change agent and enhance the business process through technology are critical. The selected candidate must be able to build and manage business relations, and reconcile divergent stakeholder positions, taking into account associated social and economic regulations. Leadership, initiative, sound judgement and superior interpersonal skills are also required.

The successful candidate must be prepared to relocate to the National Capital Region, or to a location within reasonable commuting distance.

Preference will be given to bilingual candidates.

The successful candidate will be subject to the Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. Before, or upon assuming their official duties and responsibilities, public office holders must sign a document certifying that, as a condition of holding office, they will observe the Code. They must also submit to the Office of the Ethics Counsellor, within 60 days of appointment, a Confidential Report in which they disclose all of their assets, liabilities and outside activities. To obtain copies of the Code and Confidential Report, visit the Office of the Ethics Counsellor's web site at <http://strategies.ic.gc.ca/ethics>.

This notice has also been placed in the Canada Gazette.

Please send your curriculum vitae by March 6, 2000, to the Director of Appointments, Prime Minister's Office, Langevin Block, 80 Wellington Street, Ottawa, Ontario K1A 0A2, (613) 957-5743 (Facsimile). To facilitate administrative processes, please indicate you are applying for "Canadian Tourism Commission".

Canada

LE DEVOIR

POLITIQUE

Projet de loi 99

Facal reconnaît l'impasse québécoise

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

aujourd'hui et pour demain» face à l'offensive fédérale et compte tenu d'une «opinion publique peu mobilisée».

Sur la clarté

En commission parlementaire sur le projet de loi 99, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a reconnu hier que le Québec se trouve dans une impasse et qu'une majorité de Québécois, bien que pro-Québec, ne sont pas souverainistes.

Ce faisant, M. Facal reprenait à son compte l'essentiel du constat que dresse dans son dernier ouvrage, *Sortie de secours*, l'ex-conseiller de Lucien Bouchard, Jean-François Lisée, bien que le ministre s'oppose à sa conclusion: l'urgence de tenir un référendum sur autre chose que la souveraineté.

Dans un échange avec la nouvelle recrue de l'ADQ, le politologue Guy Laforest, M. Facal a dit reconnaître que «le Québec semble en ce moment triplement coincé» entre une option souverainiste qui ne recueille pas une majorité, les «attaques quotidiennes» du gouvernement fédéral pour saper l'autonomie du Québec et une famille fédéraliste qui n'arrive pas à mettre en avant une proposition concrète de renouvellement du fédéralisme acceptable pour le Québec et le Canada. «Donc, il y a impasse. Comment s'en sortir?», a-t-il lancé.

«Les Québécois, majoritairement, ne sont pas souverainistes mais sont très pro-Québec», a poursuivi M. Facal. Tout en étant «très mal à l'aise» dans le Canada actuel, les Québécois semblent aussi «profondément attachés à l'idée qu'ils se font de ce que le Canada devrait être, aurait pu être, le Canada de 1867, qui est un Canada imaginatoire», a dit M. Facal.

Devant M. Laforest qui déplorait la faiblesse du Québec au sein du système fédéral, M. Facal s'est dit «hanté» par la question de la reconstitution du rapport de force du Québec «des au-

Après l'ADQ, Pierre Paquette et Daniel Turp, du Bloc québécois, ont comparu, suggérant que le gouvernement adopte un amendement au projet de loi 99 afin que le Directeur général des élections (DGE) se prononce sur la clarté de la question et du processus démocratique lors d'un prochain référendum. M. Facal a émis des réserves, soulignant qu'un tel amendement pourrait aller à l'encontre du principe de souveraineté du Parlement et placer le DGE dans une position difficile. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, estime pour sa part que le Bloc québécois, avec cette proposition, tombe «dans le piège du fédéral». C'est aux électeurs qu'il revient, au bout du compte, de sanctionner une question confuse en votant NON, a-t-il soutenu.

En matinée, le président d'Alliance Québec, Bill Johnson, s'est dit «ravi» que le gouvernement ait présenté le projet de loi 99. Un texte législatif «mystique et mythique», «Alice au pays des merveilles», a-t-il résumé. «Les Québécois qui ont fait la Constitution [de 1867], les Trudeau et les autres, ils ont créé une Constitution qui va vaincre ce projet de loi», assure M. Johnson. Alliance Québec demandera au gouvernement fédéral de s'adresser à la Cour suprême pour invalider la loi québécoise une fois adoptée. En cas de refus d'Ottawa, Alliance Québec s'adressera elle-même aux tribunaux.

Le projet de loi 99 n'inquiète pas M. Johnson, au contraire. «Il est tellement absurde à sa face même qu'il s'autodétruit», a-t-il dit. «On nous a abreuvés de mythes, de mensonges et d'illusions depuis 40 ans. Il est temps qu'on sache enfin à quoi s'en tenir sur le droit à la sécession.»

Proposition pour redonner au Québec son rapport de force

L'option Lisée conduirait à un schisme, prédit Loubier

Les opinions sont partagées au sein du Bloc

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Le député bloquiste de Saint-Hyacinthe-Bagot, Yvan Loubier, soutient que la proposition de Jean-François Lisée de tenir un référendum sur les pouvoirs essentiels du Québec plutôt que sur la souveraineté conduirait à un schisme au sein du Parti québécois et mènerait le mouvement souverainiste «à la dérive» pour un bon bout de temps.

M. Loubier a joint *Le Devoir* hier pour réagir aux propos de ses collègues Pierre Brien et Michel Bellehumeur. Ces derniers avaient pris la parole pour appuyer l'option Lisée. Leur collègue la réprovoque totalement. Lui-même âgé «d'à peine 40 ans» rejette également la thèse du clivage entre les générations à ce sujet.

Selon le député de Saint-Hyacinthe-Bagot, si M. Bouchard optait pour ce scénario, il provoquerait le même schisme au sein de son parti que celle suscitée en 1984 par le beau risque de René Lévesque et l'affirmation nationale de Pierre Marc Johnson. La décision de René Lévesque de tenter une réforme du fédéralisme avec l'arrivée de Brian Mulroney à Ottawa avait provoqué la démission de cinq ministres et de plusieurs députés.

Par la suite, le mouvement souverainiste avait périéclité et la popularité de l'option avait atteint les plus bas niveaux. Il a fallu ensuite un échec, le rejet de l'Accord du lac Meech en 1990, pour que le projet souverainiste redevienne d'actualité. M. Loubier prévoit que l'option Lisée ne pourrait conduire qu'à un autre échec.

Or, a-t-il dit au *Devoir*, «on ne peut pas prétendre faire avancer le Québec en allant d'échec en échec». «Si on veut faire progresser la souveraineté, on ne peut pas fonctionner sur des échecs. Il faut faire progresser la cause souverainiste de manière structurante, dire ce qu'on va faire avec, en parler.»

Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot estime en effet, fort de son expérience de député à Ottawa, que le Canada ne pourrait que rejeter une offre consistant à transférer des pouvoirs au Québec. «On ne peut pas faire croire aux gens qu'on peut encore modifier le Canada», dit-il. Stéphane Dion le dit: il faut prendre le Canada tel qu'il est, c'est le meilleur pays au monde et that's it.»

Hier, deux autres députés bloquistes, Réal Ménard (Hochelaga-Maisonneuve) et Benoît Sauvageau (Repentigny), ont exprimé leur ouverture à l'option Lisée, dont la famille s'élargit tranquillement.

Duceppe rejette

Cependant, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a rejeté le scénario Lisée, ajoutant que son opinion était partagée par «la très grande partie» des députés de son parti. «J'ai commencé à lire son livre [Sortie de secours]. Je trouve que c'est un éloquent plaidoyer pour la souveraineté, très bien fait, colligeant beaucoup de choses déjà avancées et les actualisant. Mais je ne peux pas comprendre la conclusion.»

M. Ménard, pour sa part, «accueille le constat de M. Lisée comme étant un constat de lucidité qui doit nous amener à nous interroger sur ce qu'il faut faire pour la suite des événements. Je ne suis pas convaincu que la stratégie est la bonne, mais je veux être de ceux qui vont faire en sorte que le débat sera possible», dit-il.

«On est dans un entre-deux: personne ne peut prédire quand le prochain référendum aura lieu et il faut considérer toutes les options: un référendum sur la modernité du Québec ou le renforcement du Québec, la constituante ou toute autre option. C'est le premier ministre qui appelle le référendum, c'est lui qui va décider du moment de la souveraineté, et on devra faire l'unité autour de cela. Mais je refuse qu'en attendant cela, on mette le couvercle sur la marmite ou qu'on n'ait pas le droit de considérer toutes les options.»

M. Sauvageau réitère pour sa part sa conviction souverainiste mais constate qu'une victoire référendaire à court terme est improbable. «Donc, entre-temps, si on peut conserver des acquis et même améliorer la situation, doit-on se priver de cela? Je pense que non. Donc, je me dis: faisons-le dans les plus brefs délais», affirme-t-il tout en reconnaissant que si une offre au Canada était acceptée, cela reporterait d'autant un référendum sur la souveraineté. Il trouve que l'idée de M. Lisée est «bonne» et «rafraîchissante».

Le souhait de M. Lisée est que sa proposition trouve un véhicule jusqu'au congrès du PQ en mai. Il a lui-même participé à la rédaction d'une proposition allant dans le même sens que la sienne, faite par l'association locale de Beauce-Sud, où sa sœur Marie-Claude est militante. Cette proposition sera débattue lors du congrès régional de Chaudière-Appalaches comme étape préalable au congrès de mai.

Par contre, d'autres circonscriptions ont fait des propositions similaires, certaines portant sur l'idée de tenir un référendum sur le rapatriement des impôts — l'une, provenant de Sherbrooke, autorisant M. Bouchard à tenir un référendum sur autre chose que la souveraineté s'il ne réunit pas les conditions gagnantes dans le présent mandat —, qui avaient été adoptées avant la parution du livre et sans le concours de l'auteur.

Les libéraux et l'ADQ sont à couteaux tirés

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

En commission parlementaire sur le projet de loi 99, l'opposition libérale a estimé hier ne pas avoir de leçon de démocratie à recevoir de l'Action démocratique du Québec dont l'ex-directeur général, Jacques Hébert, a reconnu sa culpabilité pour avoir accepté des contributions illégales lors du référendum de 1995.

Le 19 janvier dernier, M. Hébert a été déclaré coupable d'infractions pour avoir accepté des contributions de Gooding Investment alors que la loi électorale québécoise interdit les contributions d'entreprises à la caisse des partis. Il a été condamné à 100 \$ d'amende. En décembre, l'ex-directeur général de l'ADQ avait plaidé non-coupable. Le 17 janvier, il revenait sur sa décision, enregistrant un plaidoyer de culpabilité, «sans reconnaître le bien-fondé des accusations portées», a-t-il précisé dans sa lettre au Directeur général des élections (DGE).

Au moment où l'ADQ, par la voix de sa nouvelle recrue, le politologue Guy Laforest, s'en prenait au Parti libéral pour n'avoir pas présenté de mémoire à la commission, le député de Chomedey, Thomas Mulcair, a sorti ce plaidoyer de culpabilité de sa manche. «Comment ça se fait que [M. Laforest] se permet de venir ici faire des leçons sur le renforcement des pratiques et des institutions de la démocratie québécoise alors qu'aux plus hauts échelons de l'Action démocratique de Mario Dumont, on bafoue la loi électorale en acceptant de se faire financer par Rodrigue Biron et le Parti québécois?», a-t-il lancé, soutenant qu'il a appris d'une source qu'un chèque incriminant porte l'adresse de Rodrigue Biron. Le chef de l'ADQ, Mario Dumont, a vu dans le geste de M. Mulcair une tentative de diversion. «Dans cette commission, [les libéraux], c'est des traitres, c'est des bons à rien, Mulcair le premier. Et là, ils essaient de faire dévier le débat sur une autre affaire» vieille de cinq ans, s'est indigné M. Dumont.

«À moi de profiter des épargnes indicielles Desjardins.»

Les épargnes à terme indicielles Desjardins vous offrent un double avantage : le potentiel de rendement supérieur des marchés internationaux et une garantie de votre capital à 100%. L'investissement minimal requis est de 500 \$ et les épargnes indicielles sont admissibles à 100% au REER. Deux options sont offertes :

• L'Épargne à terme Gestion active Desjardins

Une diversification maximale (indices boursiers, obligations, devises et fonds d'arbitrage) répartie dans 10 pays. La composition du produit est réévaluée chaque mois pour mieux en contrôler le risque tout en améliorant le rendement.

• L'Épargne à terme à rendement boursier Desjardins

La croissance des marchés boursiers à la portée de toutes les bourses. Les indices offerts : canadien, japonais, international et européen.

DES PLACEMENTS QUI RAPPORTENT GROS

Les rendements de trois émissions d'Épargne à terme à rendement boursier sont maintenant connus et garantis... et sont de beaux succès.

Indice canadien Terme de 2 ans *
Rendement annuel composé **: **6,30%**
(décembre 1999)

Indice canadien Terme de 5 ans
Rendement annuel composé **: **7,48%**
(mars 1999)

Indice international Terme de 3 ans *
Rendement annuel composé **: **10,41%**
(décembre 1999)

Ces rendements sont nettement plus avantageux que celui d'une épargne à terme conventionnelle.

* Une option de gel de rendement était offerte pour ces émissions.
** Les rendements passés ne sont pas garantis des rendements futurs. Le rendement des épargnes à terme à rendement boursier pourrait être nul.

Parlez-en à votre conseiller à la caisse, composez le 1 800 CAISSES ou visitez notre site Internet www.desjardins.com

Composez-vous un
REER
1 800 CAISSES
(1 800 224-7737)
Desjardins

LA PLUS GRANDE FORCE CONSEIL



• POLITIQUE •

Politique sur les universités

Un bon pas... en attendant les fonds

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

La politique sur les universités rendue publique hier par le ministre de l'Éducation constitue un pas dans la bonne direction mais les orientations qu'elle véhicule doivent nécessairement être appuyées sous peu par un réinvestissement massif dans le secteur universitaire, estiment étudiants et recteurs.

Quant à l'établissement d'un contrat de rendement, une obligation que le ministre lie au financement, les étudiants l'envisagent avec méfiance tandis que les recteurs se disent prêts à y collaborer. «En contrepartie d'un réinvestissement, nos établissements universitaires doivent démontrer aux contribuables québécois qu'ils font une utilisation optimale de leurs ressources», a expliqué hier le ministre de l'Éducation, François Legault, aux universitaires venus l'entendre présenter sa politique.

Celle-ci s'articule autour de l'accessibilité aux études universitaires, du rendement et de l'efficacité des universités, de même que de leur réponse aux besoins de la société. L'idée d'un contrat de rendement, qui permettrait de s'assurer une utilisation optimale des ressources, constitue une des nouveautés mises en avant par cette politique.

Ce concept du «donnant donnant», déjà évoqué par le ministre, serait encadré par des indicateurs de rendement choisis de concert avec les universités. On pense par exemple à la fréquentation des programmes, à leur rendement et à leur pertinence en regard des besoins du marché du travail.

Un œil ouvert

À la Conférence des recteurs et principaux d'université du Québec (CREPUQ), on applaudit à une telle politique tout en gardant l'œil ouvert sur la suite des événements. Cette politique précède en effet l'annonce d'une politique de financement des universités et d'un plan de réinvestissement s'échelonnant sur quelques années.

«C'est une opération en deux temps, a expliqué hier le président de la CREPUQ, François Tavenas, à la suite du dépôt de la politique. Nous applaudissons au premier temps et nous espérons applaudir au deuxième.» Le dépôt du budget confirmera d'ailleurs les orientations dessinées dans cette politique. Alors que les universités ont évalué leurs besoins à environ 650 millions de dollars, le ministre de l'Éducation a récemment évoqué, lors d'une entrevue au *Devoir*, des sommes variant entre 160 et 300 millions de dollars.

«Ce [montant de] 650 millions est bien documenté, il est très clair, mais il est aussi discutable», a confié à ce sujet M. Tavenas, également recteur de l'Université Laval. «Nous sommes prêts à discuter du calendrier d'investissement et de la vitesse à laquelle cet écart doit être comblé», a-t-il ajouté.

Quant aux indicateurs de rendement, ils n'inquiètent pas outre mesure la CREPUQ, qui affirme vivre avec une forme d'évaluation similaire depuis des années, notamment en ce qui a trait aux diplômés et au niveau de recherche subventionnée.

Mais la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) voit plutôt d'un mauvais œil cette notion de contrat de rendement parce qu'elle sous-entend que les universités ne sont pas performantes actuellement dans un contexte d'étouffement budgétaire considérable. «Nous désapprouvons le fait que le contrat de performance puisse devenir une condition au financement», a ajouté Marie-Claude Ladouceur, vice-présidente de la FEUQ. La communauté universitaire a fixé ses besoins à 600 ou 700 millions. «Qu'on nous donne un budget de fonctionnement de base, et après cela, on pourra parler de mesures d'imputabilité.»

La fédération étudiante se réjouit toutefois de l'assurance du ministre quant au maintien du gel des frais de scolarité, un engagement qu'il compte respecter. Elle attend ardemment le dépôt du prochain budget afin de vérifier la teneur des orientations présentées hier.

Pressé de fournir des détails quant au soutien financier qui suivra l'élaboration d'une politique, le ministre Legault a convenu hier de l'importance de définir l'enveloppe budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de la politique, effective dès maintenant. «En effet, il est plus facile de s'entendre avec les universités sur les contrats de performance quand les sommes sont disponibles.»

Projet de loi mettant fin à la discrimination envers les couples homosexuels

Le premier ministre sera souple face aux dissidents de son parti

Un premier député libéral a fait part de sa dissidence; une douzaine d'autres pourraient l'imiter

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien entend faire preuve de flexibilité à l'égard des députés de son parti qui s'opposeraient au projet de loi mettant fin à la discrimination à l'endroit des conjoints de fait homosexuels. Un premier libéral a d'ailleurs exprimé sa dissidence hier en Chambre, au moment où le débat s'amorçait.

John McKay, député de Scarborough East, a soutenu qu'on ne peut traiter sur le même pied les unions de fait homosexuelles et hétérosexuelles car ces dernières sont souvent considérées comme similaires au mariage, le «fondement de notre société». À son avis, reconnaître les unions de fait, en particulier homosexuelles, après seulement un an de vie commune équivaut à dire «qu'avoir les bas et les sous-vêtements dans le tiroir est l'équivalent du mariage».

Selon M. McKay, le projet de loi devrait définir le mariage, pour éviter la reconnaissance éventuelle des mariages gais, et inclure les relations de dépendance entre parents et amis. Cela lui a valu des félicitations en provenance des

banquettes réformistes, en particulier du député Eric Lother, pour qui le projet de loi n'est qu'un moyen d'accorder des avantages basés uniquement sur le lien sexuel entre partenaires.

M. Chrétien a indiqué hier, à sa sortie du conseil des ministres, qu'aucun député ne lui avait demandé de tenir un vote libre et qu'il ne prévoyait pas de l'autoriser puisqu'il s'agit d'une «légalisation du gouvernement». Il a toutefois ajouté qu'il pouvait faire preuve de compréhension et de souplesse. «Dans certains cas, j'ai montré beaucoup de flexibilité et j'en montrerai dans celui-là.»

Le débat sur le projet C-23 (et non C-28, contrairement à ce que nous indiquions samedi) déchire de façon particulière le caucus libéral, qui compte une aile socialement plus conservatrice. Le point de vue de cette dernière est mal reçu par certains. Steve Mahoney, qui n'est pas reconnu comme un des libéraux les plus progressistes, a carrément soutenu hier «voir dans les arguments de certains députés l'expression d'une incorrigible homophobie». Selon lui, ces députés cachent leurs vrais sentiments derrière des critiques sans fondement. Il s'en est particulièrement pris

à ceux qui déplorent l'absence d'une définition du mariage réaffirmant clairement qu'il s'agit d'une union entre un homme et une femme. Il en veut aussi pour preuve leur insistance à voir les relations homosexuelles et de dépendance traiter sur le même pied, sans égard aux liens affectifs propres à une relation de couple.

On estime qu'environ une douzaine de députés libéraux pourraient s'opposer au projet de loi C-23 ou s'abstenir. Sévère contre eux mettrait en péril la majorité du gouvernement, d'où la prudence du premier ministre. Il est toutefois assuré de l'adoption du projet de loi car, si les réformistes sont généralement contre, bloquistes et néo-démocrates l'appuient. La position des députés conservateurs reste à déterminer, mais le leader parlementaire du parti, Peter MacKay, s'est prononcé en faveur du projet de loi hier.

Aucun parti, sauf le NPD, n'est à l'abri de dissidences. Lors de l'adoption d'autres projets de loi touchant les droits des gais et lesbiennes, on a vu des conservateurs s'opposer, des réformistes se dire en faveur alors que certains bloquistes s'absentaient le temps du vote.

Développement des ressources humaines

Jane Stewart passe en mode d'attaque

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La fort éprouvée ministre du Développement des ressources humaines (DRH), Jane Stewart, est passée en mode offensif hier en attaquant quelques-uns des députés de l'opposition qui ont juré de lui faire la vie dure.

Jane Stewart a entrepris de miner la crédibilité de ses détracteurs en faisant valoir qu'eux aussi souhaitent que les fonctionnaires du DRH procèdent rapidement pour approuver des subventions dans leurs circonscriptions respectives.

«Ce qui est intéressant, a déclaré Mme Stewart à la Chambre des communes, c'est que tous les députés du Parti réformiste ne veulent pas voir ces programmes [de création d'emplois] disparaître. Pas plus tard que le 12 novembre, le député de Nanaimo-Cowichan [Reed Elley] m'a écrit pour me dire: "J'ai reçu de nombreuses plaintes d'électeurs qui sont insatisfaits des délais pour l'approbation de projets au Fonds canadien pour la création d'emplois." Il disait qu'il pouvait comprendre la frustration des promoteurs et se demandait s'il n'y avait pas moyen d'écourter les périodes d'attente.»

Un rapport de vérification interne, rendu public le 19 janvier et source de la crise politique qui se joue depuis à Ottawa, révélait que les programmes de subventions du DRH, totalisant un milliard de dollars, étaient gérés de façon laxiste. Plusieurs des 459 dossiers ne contenaient pas les formulaires appropriés ou les preuves qu'une évaluation en bonne et due forme des projets soumis avait été faite avant leur approbation.

Mme Stewart a ajouté que «les députés de Skeena [Mike Scott], de Nanaimo-Cowichan [Reed Elley] et même le député de

Kootenay-Columbia [Jim Abbott] n'ont cessé d'appeler à mon cabinet pour dire: "Pouvez-vous s'il vous plaît vous dépêcher et approuver le projet." Mme Stewart a dû cependant apporter quelques modifications à cette dernière déclaration puisque les députés n'avaient pas téléphoné en personne à son bureau.

Améliorer l'image

Le gain d'assurance de la ministre coïncide avec l'arrivée de Gabor Apor, un conseiller en communications de Toronto connu pour avoir amélioré l'image de l'ex-leader libéral John Turner. Ses services ont été retenus, explique-t-on au cabinet de Jane Stewart, pour présider à la gestion des communications de la ministre et de son ministère. D'aucuns prétendent que la crise au DRH a pris l'ampleur que l'on sait à cause d'une piètre gestion des communications et de l'image de la ministre.

Par ailleurs, le passage de Mme Stewart devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur le développement des ressources humaines aura été sans heurt, le sujet à l'ordre du jour étant les personnes handicapées. Le comité entendra une seconde fois la ministre à ce sujet plus tard. Le comité décidera demain du moment opportun pour ce témoignage. Il décidera aussi s'il exigera que comparaisse devant lui l'ancien sous-ministre Mel Cappe, aujourd'hui greffier du Conseil privé, et l'ancien ministre Pierre Pettigrew, tous deux à la barre du DRH au moment où les subventions controversées ont été approuvées, ainsi que le premier ministre. Le comité votera aussi une motion demandant qu'une liste de toutes les subventions accordées par le DRH, classée par circonscriptions, soit fournie au comité.

Projet de loi «sur la clarté»

Chrétien se fait expéditif

«On est pour ou on est contre. On n'a pas besoin de passer des nuits là-dessus.»

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Peu importe la colère des partis d'opposition, le gouvernement Chrétien estime que la simplicité du projet de loi «sur la clarté» justifie son étude expéditive en comité et aux Communes.

«Il s'agit d'un très petit projet de loi et les gens auront l'occasion de venir et de le commenter [en comité]. Mais on ne veut pas que ça traîne des semaines», a soutenu M. Chrétien à la sortie de la réunion du conseil des ministres hier. «C'est un bill [sic] clair sur la clarté qui n'est pas très compliqué. On est pour ou on est contre. On n'a pas besoin de passer des nuits là-dessus.»

C'est quand même son parti qui, pour ne pas se faire accuser de museler le comité parlementaire chargé de l'étude du projet C-20, a exigé que le comité siège en soirée et puisse ainsi entendre 45 témoins d'ici mercredi prochain.

Chose certaine, on est passé en mode accéléré. Après n'avoir accordé que trois jours à la deuxième lecture, le gouvernement a exigé que le comité commence à entendre des témoins dès aujourd'hui avec la comparution du ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion. Mais au moment de mettre sous presse, le greffier n'avait toujours pas trouvé d'autres personnes prêtes à comparaître à quelques heures d'avis.

Le gouvernement a aussi refusé au comité de voyager, comme le lui demandaient tous les partis d'opposition. Selon le chef bloquiste Gilles Duceppe, «les libéraux ont peur de venir au Québec parce qu'ils savent que la majorité de la population est contre et ils ne veulent pas aller dans le reste du pays à cause du scandale au ministère du Développement des ressources humaines».

Le Bloc entend continuer ses tactiques dilatoires qui perturbent les travaux parlementaires depuis plusieurs jours. Pas question cependant de bouder le comité, M. Duceppe n'étant pas partisan de la «stratégie de la chaise vide». Les députés bloquistes ont aussi tenu une assemblée publique à Québec hier soir et prévoient d'en tenir d'autres dans plusieurs régions de la province.

Le leader parlementaire du NPD, Bill Blaikie, était tout aussi indigné. «Le gouvernement agit de façon non pas expéditive mais carrément arrogante. Il affiche un mépris pour les règles et traditions de la Chambre sur des questions de cette importance. Ce projet de loi mériterait davantage d'attention et un traitement différent.»

Le réformiste Grant Hill a accusé les libéraux d'afficher un «non-respect des Canadiens et de la démocratie». Comme M. Blaikie, il comprend mal que le gouvernement s'oppose à visiter chaque législature provinciale puisqu'en vertu du projet C-20, leur avis sur la clarté de la question et du résultat serait sollicité.

LA TÊTE DANS LES NUAGES.



Parce qu'il est bon de tout mettre en perspective avant une réunion d'affaires,

à plus de 10 000 mètres d'altitude, nous vous permettons de prendre vos

distances du bureau afin de peser les grands enjeux et

de voir plus loin. Air Nova. Au service des grands

visionnaires en affaires.



airNova
airAlliance

CONTACTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU AIR NOVA/AIR CANADA AU (888) 247-2262
OU RÉSERVEZ PAR INTERNET À L'ADDRESS WWW.AIRNOVA.CA

LE DEVOIR

LE MONDE

Une nouvelle crise en Ulster

Le processus de paix a du plomb dans l'aile

L'IRA coupe les ponts avec la commission de désarmement pour protester contre la suspension

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belfast — L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a gelé hier son lent cheminement vers le désarmement pour protester contre la suspension de l'exécutif biconfessionnel à Belfast, portant un nouveau coup très sévère au processus de paix en Ulster, que Londres et Dublin tentent de remettre à flot.

L'IRA a annoncé sa décision dans un communiqué acrimonieux rejetant sur le gouvernement de Tony Blair et les protestants unionistes d'Ulster l'entière responsabilité de la nouvelle crise qui vient contrarier les efforts pour tourner la page sur 30 ans de violence dans la province britannique.

« À la lumière des circonstances nouvelles, la direction de l'IRA a décidé de mettre fin à ses contacts avec la CIID », la commission internationale indépendante sur le désarmement, a indiqué la direction du groupe paramilitaire issu de la communauté républicaine catholique.

Plus grave encore, l'IRA a précisé qu'elle retirait « toutes les propositions » faites depuis novembre par son représentant auprès de cette commission. Présidée par le général John de Chastelain, elle a pour mission d'obtenir d'ici mai la neutralisation des arsenaux des extrémistes catholiques et protestants.

L'IRA a dénoncé « l'intransigence » des protestants et leur prétention à « une victoire militaire ». Pour autant, elle n'est pas allée jusqu'à remettre en question le cessez-le-feu qu'elle respecte depuis juillet 1997.

Dans la journée, Gerry Adams, le chef du Sinn Féin (l'aile politique de l'IRA), avait exprimé la colère du camp républicain, qui est allée en crescendo depuis vendredi, date à la-



Gerry Adams

REUTERS

quelle Londres a pris la décision selon lui « unilatérale et illégale » de suspendre les jeunes institutions autonomes nord-irlandaises face au refus de l'IRA de s'engager concrètement sur un calendrier de désarmement.

L'IRA et le Sinn Féin critiquent particulièrement l'attitude du représentant de Londres dans la province, le ministre à l'Irlande du Nord, Peter Mandelson. Ce proche de M. Blair est accusé d'avoir cédé vendredi au « veto des unionistes », résolu à démissionner en bloc du gouvernement nord-irlandais faute « d'un passage à l'acte » de l'IRA, sommée de remettre un premier lot d'armes et d'explosifs.

Rencontre cruciale

Le porte-parole du premier ministre Tony Blair a indiqué que la décision de l'IRA ne remettait pas en cause la tenue aujourd'hui à Londres d'entretiens, convoqués pour tenter de relancer la recherche d'un compromis politique.

M. Blair et son homologue irlandais Bertie Ahern sont censés recevoir à tour de rôle les responsables des principales formations politiques d'Ulster: le parti protestant unioniste UUP, le Sinn Féin et le parti catholique modéré SDLP. À travers cette initiative conjointe, Londres et Dublin veulent aussi signaler leur harmonie retrouvée et tenter de mettre au point une nouvelle initiative pour le rétablissement le plus rapide possible de l'administration autonome en Irlande du Nord.

Cette annonce a été faite à Belfast à l'occasion d'une rencontre entre les principaux hommes politiques nord-irlandais et les ministres concernés des gouvernements de Londres et Dublin, consacrée à la crise actuelle.

Dublin a souligné la nécessité de rétablir sous quelques jours les institutions nord-irlandaises. Les autorités britanniques ont exprimé en écho leur désir d'agir vite.

À Washington, le département d'État « a appelé toutes les parties, y compris Gerry Adams, à [...] rester impliquées et à assumer jusqu'au bout leurs responsabilités ».

Le gel du désarmement de l'IRA éloigne cependant toute perspective de règlement rapide. Un porte-parole de la CIID l'a reconnu implicitement en indiquant que « la recherche d'une solution sur la question des armes était un processus de longue haleine ».

Qui plus est, le n° 2 de l'UUP, John Taylor, a alimenté l'escalade verbale en estimant que le communiqué de l'IRA « semble confirmer ce que beaucoup de gens pressentaient depuis longtemps: à savoir que l'IRA n'est pas convertie aux méthodes pacifiques et démocratiques ».

L'OTAN renoue avec Moscou

REUTERS

Moscou — Le secrétaire général de l'OTAN, George Robertson, est arrivé hier soir à Moscou pour relancer les relations entre l'Alliance atlantique et la Russie, gelées depuis mars 1999.

La visite, dont la préparation a pris deux mois et qui, à un certain stade, a paru ne pas devoir se concrétiser, a été annoncée hier matin à Moscou et confirmée quelques heures plus tard au siège de l'OTAN.

« Je considère ceci comme une page qui se tourne », a déclaré le secrétaire général de l'OTAN en soulignant qu'il était temps de fermer le chapitre des divergences concernant le bombardement de la Yougoslavie par l'Alliance.

Au lendemain des premiers raids, la Russie a suspendu ses consultations ré-

gulières avec l'OTAN et a ensuite limité les réunions mensuelles de la commission permanente conjointe Russie-OTAN à la question des opérations de maintien de la paix communes en Bosnie et au Kosovo.

Outre le Kosovo, l'autre pomme de discorde entre Moscou et les alliés est l'élargissement à l'est de l'OTAN.

Le conseiller gouvernemental Roman Popkovitch, parlementaire influent, a déclaré que la lutte contre le terrorisme international constituait à ses yeux l'un des rares domaines de coopération pour lesquels il espérait que Robertson serait porteur de « propositions concrètes ».

En dépit de leur dénonciation de la méthode utilisée en Tchétchénie, plusieurs dirigeants occidentaux ont laissé entendre récemment que l'on pouvait s'entendre avec Poutine.

Les demandeurs ont une semaine pour rendre leur décision

Pinochet devra attendre

La Cour d'appel de la Haute Cour de Londres ordonne la remise du dossier médical du général à quatre pays

AGENCE FRANCE-PRESSE, REUTERS ET ASSOCIATED PRESS

Londres — La justice britannique a retardé hier le rapatriement sanitaire au Chili d'Augusto Pinochet en ordonnant la divulgation immédiate à quatre gouvernements du rapport médical sur lequel se fonde Londres pour envisager de libérer l'ancien dictateur.

Les défenseurs des droits de l'homme, à l'instar d'Amnesty International, ont immédiatement salué cette décision comme un succès « de la justice, de l'équité et de la transparence ». Mais elle pourrait s'avérer n'être qu'une victoire à la Pyrrhus en accélérant, paradoxalement, le retour au pays du général de 84 ans, arrêté à Londres il y a 17 mois.

« Le souci d'équité exige que le dossier soit communiqué aux quatre États intéressés afin qu'ils aient la possibilité, aussi brève soit-elle, de faire les commentaires appropriés », a déclaré dans son jugement le président de la Cour d'appel de la Haute Cour de Londres, Simon Brown. Il a précisé que ces éléments devraient leur être transmis « sous des conditions de stricte confidentialité ».

Le ministère de l'Intérieur britannique s'est aussitôt plié à cette décision et a transmis en fin d'après-midi le rapport aux ambassades à Londres des pays concernés: l'Espagne, la France, la Belgique et la Suisse, les quatre États qui ont demandé l'extradition de l'ancien dictateur chilien.

Il s'agit désormais sept jours, jusqu'au mardi 22 février, pour examiner son contenu, dans la plus stricte confidentialité, et transmettre leurs observations au ministre britannique de l'Intérieur, Jack Straw, qui devrait rendre son verdict final peu après. Une décision qui pourra à son tour être contestée devant les tribunaux.

Les avocats impliqués dans le dossier, y compris le représentant du ministère de l'Intérieur, sont convenus que les magistrats instructeurs dans les quatre pays, chargés des procédures contre Augusto Pinochet, faisaient partie des personnes habilitées à consulter



ANDRES PINA REUTERS

Un supporter d'Augusto Pinochet pose sa tête sur une vieille photographie du général après avoir pris connaissance du verdict de la Cour d'appel.

le rapport, a indiqué l'un des avocats de la Belgique, Richard Stein.

Parmi eux figure l'Espagnol Baltasar Garçon, à l'origine de l'arrestation-surprise du général en octobre 1998. Il se réjouit du jugement rendu par la Haute

Cour de Londres, dit-on de source judiciaire à Madrid. Le juge Garçon veut étudier le rapport sur l'état physique et mental de Pinochet avant de décider s'il va réitérer une demande de nouvel examen médical, dit-on de même source.

Madrid peut choisir au bout du compte d'ignorer les remarques du magistrat, mais son implication à ce stade de la procédure est potentiellement embarrassante pour le gouvernement espagnol avec lequel il est en conflit ouvert au sujet du sort à réserver à Augusto Pinochet.

Le rapport médical dont la divulgation a été autorisée joue désormais un rôle central dans la bataille judiciaire. Londres s'est basé sur ce document établi début janvier par des médecins britanniques pour affirmer que l'ancien dictateur n'était pas en état de comparaître et pour envisager d'éteindre les poursuites à son encontre. Mais Jack Straw avait refusé d'en divulguer les détails, arguant d'une demande expresse en ce sens d'Augusto Pinochet.

Dans l'immédiat, l'arrêt de la Haute Cour empêche M. Straw de prendre une décision avant au moins une semaine sur le sort de l'ancien homme fort du Chili. Mais il pourrait en réalité faciliter la tâche du ministre. Si son recours avait été rejeté hier, la Belgique aurait en effet pu faire encore appel devant les lords, la plus haute juridiction du pays, retardant potentiellement de plusieurs semaines l'épilogue de l'interminable saga judiciaire.

Amnesty International et les autres mouvements des droits de l'homme espèrent que la Belgique et les trois autres États contesteront l'interprétation qu'en a faite Londres. Toutefois, les juristes impliqués dans le dossier doutaient hier de la volonté des quatre pays de se lancer dans un affrontement judiciaire diplomatiquement très délicat avec Londres.

La pollution au cyanure

Désespoir à Belgrade

Après la contamination causée par les bombes, la ville fait face au désastre qui frappe le Danube

PETRA MARKOVIC LIBÉRATION

Il ne manquait plus que le cyanure! C'est en ces termes que les Belgradois expriment leur désespoir devant le désastre écologique qui frappe la Tisza et, par voie de conséquence, le Danube dont elle est un affluent. Le Danube qui traverse leur ville et alimente certains de ses quartiers. Faut-il paniquer? Ou faut-il croire les autorités qui se veulent rassurantes?

La pollution au cyanure, partie de la mine d'or roumaine d'Aurul, a frappé à mort la Tisza. « L'écosystème de cette rivière est entièrement détruit pour au moins cinq ans », assure Branislav Blazic, ministre serbe de l'Environnement. La Tisza traverse la région la plus fertile de la plaine de Voïvodine, au nord de la Serbie. Même si la concentration du cyanure était hier inférieure au taux toléré d'un dixième de milligramme par litre d'eau (0,1 mg), des professeurs de l'université de Novi Sad, chef-lieu de la province, estiment que ses eaux ne pourront plus servir à l'irrigation avant longtemps. Ils craignent aussi que les eaux polluées n'aient déjà pénétré dans des puits artésiens de la région.

D'autres doutes harcèlent le professeur Bozo Dalmacija, chimiste et expert indépendant qui craint les effets de l'éventuelle présence de métaux lourds dans les 100 000 mètres cubes de cyanure qui se sont déversés de la mine d'Aurul. Certains phénomènes observés par des pêcheurs ont attisé ses appréhensions. A l'endroit où la Tisza se jette dans le Danube, des pêcheurs ont non seulement reconnu l'odeur d'amande amère, caractéristique du cyanure, mais aussi senti des picotements dans le nez pendant qu'ils ramassaient le poisson mort.

« Si des métaux lourds sont vraiment arrivés avec le cyanure, la catastrophe égalera celle de la centrale nucléaire de Tchernobyl car ils se déposent dans la vase pour longtemps », craint le professeur Dalmacija. Il attend avec angoisse les résultats des analyses auxquelles procèdent les institutions compétentes. Mais rien qu'avec le passage du cyanure, il faudra longtemps avant que la Tisza « cicatrise ». Les experts optimistes parlent de quelques mois, les pessimistes de dix à vingt ans.

Avant que la vague polluée ne passe lundi par Belgrade et poursuive sa course vers la mer Noire, les autorités avaient affirmé qu'elles prenaient toutes les mesures nécessaires pour protéger la population. Elles ont expliqué et répété que le taux de concentration du cyanure diminuait avec sa progression vers la mer Noire.

Hier à Smederevo, le taux de ce poison virulent était légèrement au-dessus du taux toléré au litre d'eau, sur la rive gauche du Danube. Dans la Tisza, il était hier de 0,02 milligrammes, selon le ministre serbe de l'Agriculture, des Eaux et des Forêts, Jovan Babovic. Lorsque la pollution était à son maximum vendredi, le taux était de deux milligrammes par litre.

Par mesure de précaution, la Régie des eaux de Belgrade a fermé « jusqu'à nouvel ordre » sa station de Vinca, petite localité sur le Danube qui abrite aussi l'unique institut nucléaire du pays. La station de pompage de Vinca alimente au moins cinq quartiers périphériques de la capitale où l'eau sera amenée par citernes. La plus grande partie de Belgrade, une ville de près de deux millions d'habitants, est approvisionnée en eau provenant de la rivière Sava, qui se jette dans le Danube. La pêche est interdite aussi pour une période indéterminée sur la Tisza et le Danube.

Des Belgradois ont retrouvé le réflexe de l'époque des bombardements de l'OTAN du printemps 1999 et fait des stocks d'eau minérale. Car avant le cyanure, le Danube a absorbé des centaines de tonnes de pétrole et de mercure, qui se sont échappés des raffineries bombardées à Novi Sad et à Pancevo, près de Belgrade. L'arrivée dimanche d'une équipe de onze experts des Nations unies a suscité une certaine inquiétude. Mais de sources proches de la délégation, on a précisé qu'il s'agissait de la poursuite de la mission du Groupe opérationnel pour les Balkans (Balkan Task Force), composé d'experts du Programme de l'ONU pour l'environnement (UNEP) qui avait déjà examiné les dommages causés à l'environnement par les bombes de l'OTAN. Dans un rapport soumis à l'ONU en octobre dernier, le groupe avait signalé un degré de pollution « inquiétant » notamment à Novi Sad, Pancevo, Kragujevac et Bor.

EN BREF

Washington reçoit

(AFP) — Le vice-président du Parlement tchétchène, Seïlam Bechaev, a été reçu lundi par des responsables américains au département d'État, a annoncé hier le porte-parole James Rubin. C'est la première fois qu'un responsable tchétchène est reçu au département d'État depuis le début de la campagne militaire russe en Tchétchénie. De précédentes rencontres entre des responsables tchétchènes et américains avaient eu lieu à l'extérieur de l'immeuble, ce qui n'avait pas empêché Moscou de protester vivement. M. Bechaev a rencontré des fonctionnaires de la direction des Affaires russes et du Bureau de la population, des réfugiés et des migrations.

Nouvelle démission en Irak

(AP) — Les départs se succèdent parmi les représentants de l'ONU en poste en Irak. L'Allemande Jutta Burghart, responsable du Programme alimentaire mondial (PAM) dans le pays, a démissionné de ses fonctions pour protester contre les sanctions commerciales imposées à Bagdad par les Nations unies. Francis Mwanza, porte-parole du PAM à Rome, a déclaré que l'agence onusienne avait reçu une lettre de démission de la responsable allemande. Mme Burghart est la seconde responsable onusienne en Irak à quitter son poste en trois jours. Le chef du programme humanitaire de l'ONU dans le pays, l'Allemand Hans Von Sponeck, a annoncé dimanche sa démission, en signe de protestation contre les sanctions onusiennes, et son départ a été accepté lundi.

Le corbeau, le bidou



Pourquoi remettre à demain ce qu'on peut commencer dès aujourd'hui ?

et le prêt REER.

Nous offrons maintenant un prêt REER ! Facile d'accès, le prêt REER Placements Québec est admissible pour tous nos produits REER. Profitez-en pour vous procurer l'avantageux REER à taux progressif Placements Québec offrant 6,25 % la première année incluant le boni d'intérêt de 1 %.

Québec Placements Québec

Le ministre des Finances peut modifier les taux qui seront offerts sur les prochaines émissions.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de janvier et février, de 10 h à 16 h.

Pour la région de Québec composez le 521-5229.

REER à taux PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

1 800 463-5229

É D I T O R I A L

Un couple
est un couple

Un couple est un couple, quelle que soit l'orientation sexuelle de ses membres, qui ont droit aux mêmes avantages et sont soumis aux mêmes obligations dès lors qu'ils s'engagent dans une relation conjugale. Le gouvernement fédéral vient enfin de l'affirmer dans un projet de loi, quelques mois après le Québec. Il était temps.

Depuis longtemps, les lois fédérales auraient dû être modifiées pour reconnaître aux couples homosexuels les mêmes droits et obligations qu'aux conjoints de fait hétérosexuels, qu'il s'agisse des bénéficiaires consentis aux conjoints par le fisc, les régimes de retraite, la citoyenneté ou l'assurance-emploi.

L'orientation sexuelle est reconnue depuis des années comme un motif inacceptable de discrimination. Mais l'égalité théorique des homosexuels tardait à se matérialiser. Il aura malheureusement fallu l'action des tribunaux pour forcer les parlements à faire du principe une réalité, y compris d'ailleurs à Québec, qui a battu Ottawa de vitesse de seulement quelques mois.

C'est pourquoi, bien qu'on l'approuve, lorsque Mme McLellan affirme que son projet de loi est le fruit d'un «profond engagement de tolérance et d'égalité», on est porté à lui rappeler que cet engagement, si profond soit-il, a eu besoin du coup de pouce des tribunaux pour se faire jour.

La distinction sur la base de l'orientation sexuelle qui persistait dans les lois était insidieuse et intolérable. D'une part, la différence de traitement a pour effet de perpétuer ou de promouvoir l'opinion selon laquelle l'individu concerné est moins capable ou moins digne d'être reconnu.

Cette distinction fait du couple gai un couple de second ordre. Elle perpétue le préjugé voulant que l'amour ou l'engagement qui lie deux personnes de même sexe soit moins vrai que celui qui unit un homme et une femme.

Mais de plus, la différence de traitement a un effet tangible, celui de priver un des membres d'un couple homosexuel d'un avantage financier auquel il aurait droit, qu'il s'agisse d'une pension alimentaire ou d'une rente, ce qui accroît le fardeau financier de cette personne et constitue une pénalité bien réelle pour cause d'orientation sexuelle.

Il était donc devenu impérieux de modifier ces lois. Aujourd'hui, des députés fédéraux cherchent des prétextes pour voter contre. Certains affirment que la loi ne va pas assez loin.

Ceux-ci voudraient que l'on reconnaisse les mêmes avantages et les mêmes obligations non seulement aux couples homosexuels mais à toutes les relations non conjugales caractérisées par une interdépendance économique entre les partenaires, que ces partenaires soient frère et sœur ou des amis de longue date.

Parmi ces députés, il y en a sans doute quelques-uns qui, de bonne foi, veulent le mieux au lieu du bien. Par contre, on sait que certains de ces députés, qui ont voté par le passé contre d'autres mesures visant à reconnaître les droits des homosexuels, cherchent en réalité un paravent pour cacher leur homophobie.

En incluant dans le même projet de loi toutes les relations non conjugales, Ottawa aurait noyé le poisson, aurait affaibli le message. Ce qui était en cause, c'est la discrimination faite aux couples gays. En adoptant ce projet de loi, le Parlement fédéral lancerait au contraire un message très clair: dès que deux personnes s'engagent dans une relation conjugale, leur union est reconnue de la même manière par la loi, que cette relation unisse deux hommes, deux femmes ou un homme et une femme.

La reconnaissance des avantages et des obligations entre personnes qui vivent ensemble une relation non conjugale est une question différente. Elle est plus complexe. Mme McLellan a raison de prendre le temps de l'étudier en profondeur.

Sans doute, un jour, allons-nous y venir, comme en France ou ailleurs, où il existe la possibilité entre deux personnes, frère et sœur ou amis de longue date, de s'engager, par contrat, l'un envers l'autre, à se soutenir économiquement.

Avec le temps, on peut penser aussi que la définition du mariage finira elle aussi par s'élargir, surtout que plus le temps passe, moins il existe pour les époux des avantages ou des obligations différents de ceux imposés aux couples vivant en union de fait. Mais nous n'en sommes pas là, l'institution du mariage ayant, pour bien des gens, une signification religieuse et historique encore profonde.

mvenne@ledevoir.ca

Le Canada complice

Les actionnaires de Talisman Energy, une société d'exploration pétrolière de Calgary, sont heureux. En témoigne le gain de 2,25 \$ l'action, survenu lundi, aussitôt annoncée la décision du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, de ne pas sévir contre cette compagnie en raison de son rôle dans la guerre civile au Soudan.

Étonnante décision que celle-là alors que tout militait en faveur de sanctions. Le ministre, qui se veut la bonne conscience de son gouvernement, les avait promises s'il était démontré que la présence de Talisman au Soudan contribuait à la poursuite de la guerre civile dans ce pays. Et Washington souhaitait vivement qu'Ottawa interdise à des entreprises canadiennes d'investir dans ce pays d'Afrique qui sert de refuge à des organisations terroristes. Malgré que la preuve ait été faite que le pétrole est un facteur clé dans la guerre civile, le gouvernement canadien a préféré la méthode douce à la méthode forte. On invite simplement Talisman Energy à respecter ses obligations en matière de droits. Pas même un coup de règle sur les doigts.

Encore une fois prévaut l'influence de ceux qui au gouvernement canadien croient qu'il est plus facile d'influencer des régimes répressifs en tissant des liens commerciaux qu'en exerçant des pressions économiques. C'est bien sûr le point de vue adopté par Talisman, selon laquelle «les investissements et l'implication internationale agissent comme catalyseur au développement économique et social» dans ce pays. Talisman continuera d'investir et de récolter pendant qu'Ottawa tentera une action diplomatique aux Nations unies.

Le gouvernement canadien n'aime pas subordonner ses politiques commerciales au respect des droits de la personne. On se serait attendu dans ce cas-ci à une attitude différente. Ce dont il s'agit ici, ce ne sont pas de légères violations des droits politiques mais d'atteintes graves à des droits élémentaires comme le droit à la vie et à la liberté. Au Soudan, où la guerre civile sévit depuis 1983, on pratique ouvertement l'esclavage. On enlève femmes et enfants pour en faire une main-d'œuvre servile. On tue par milliers des civils (plus d'un million en 17 ans) et on déplace des populations entières (4,5 millions de personnes).

Les observateurs ne voient pas d'espoir à un cessez-le-feu tant que se poursuivra l'exploitation de puits de pétrole. Les redevances versées au gouvernement soudanais servent à l'effort de guerre auquel participe Talisman. Le retrait de cette compagnie du Soudan ne changerait peut-être rien à la situation actuelle puisqu'elle serait remplacée par d'autres intérêts, pourrait-on penser, mais n'y a-t-il pas une limite à se faire complice d'une situation moralement condamnable? Clairement, le gouvernement canadien accepte aujourd'hui cette complicité.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

STCUM: un grand ménage
s'impose

La situation actuelle à la STCUM m'amène à faire quelques brefs commentaires.

D'abord, le but premier d'un syndicat étant la protection de l'emploi, le syndicat des employés d'entretien de la STCUM devrait se battre pour réduire le rendement du fonds de pension. Car les surplus élevés viennent de rendements élevés, qui sont dus aux mises à pied massives dans les entreprises et des fusions, qui sont elles aussi contre-productives en matière d'emploi. Ce fut assez bien documenté pour qu'ils ne plaident pas l'ignorance.

Secundo, en s'en prenant aux usagers, ils s'en prennent aux plus démunis (travailleurs à salaire minimum, à temps partiel, étudiants, personnes âgées, etc.), ce qui va à l'encontre du devoir de solidarité sociale des syndicats. Il est vrai qu'ils agissent de plus en plus comme l'élite, s'assoyant avec l'État et les chefs d'entreprise dans des somnifères socioéconomiques, et oubliant leurs origines populaires et leur but de défendre les gagne-petit! En conséquence, agissons comme l'élite conservatrice qu'ils côtoient pour accroître notre rendement social: que la STCUM les congédie tous et fasse appel à des «entrepreneurs» pour faire leur travail! Autrement dit, qu'ils partagent le triste sort qu'ils imposent aux autres et qu'ils deviennent des travailleurs autonomes. La STCUM les appellera ainsi au besoin et à moindre coût et

les usagers seront assurés de ne plus être pris en otage par une aristocratie syndicale qui se fout du peuple!

Tertio, j'espère que les syndicats de la STCUM auront la générosité de fournir des services juridiques gratuits à tous les vandales car, quand on élève le vandalisme au rang d'acte héroïque, on se doit d'assumer sa position jusqu'au bout. Et si les usagers décident de vandaliser les locaux des syndicats ou d'user de violence, j'espère que ceux-ci auront la décence de ne pas faire intervenir la police et surtout de ne pas les poursuivre! Ce serait alors user de deux poids deux mesures... ce qu'ils reprochent tant aux autres.

Michel Handfield
Délit intellectuel
Montréal, le 11 février 2000

«Ce fol amour»

Qui ne se souvient pas de ce «week-end» d'amour? Dire que des gens de partout au Canada étaient venus à Montréal nous dire qu'ils nous aimaient, nous les Québécois; certains en pleuraient! Aujourd'hui, ces mêmes gens qui nous aimaient tant soutiennent le fédéral, soit Jean Chrétien et Stéphane Dion, pour le projet de loi C-20 déposé avant Noël.

En présentant cette loi, le fédéral enchaînera un de ses deux peuples fondateurs pour ne plus qu'il soit possible pour le Québec de sortir du carcan fédéraliste canadien actuel. Parce que la question

et le pourcentage ne seront jamais assez clairs pour eux. Et dans le futur, nous resterons dans le giron canadien de gré ou de force. C'est réellement triste de voir ces «amours passagères»!

Pendant ce temps, Jean Charest crie après Lucien Bouchard pour qu'il arrête de parler de référendum. Bien sûr, Jean Charest se sent bien dans ce fédéralisme. Pourtant, est-ce qu'on l'entend crier lorsque le fédéral empiète dans les champs de compétence provinciale? Le fédéral nous a coupé 35 milliards dans les transferts sociaux, soit environ sept milliards par année depuis 1994, et ce, sans que ce monsieur Charest ne s'attaque à ses amis fédéralistes.

Ces compressions ont fait très mal aux finances du Québec, en plus de la dette que nous ont laissée les libéraux québécois. Cet héritage, nous en payons le prix aujourd'hui. Le Québec s'en allait directement vers une faillite quasi certaine lorsque M. Bouchard a dû prendre des mesures draconiennes et qu'il a coupé dans les services gouvernementaux. Cela n'est jamais très populaire politiquement et il le savait. Mais avait-il le choix?

C'est pourquoi il est urgent qu'il y ait un nouveau référendum. Pour pouvoir récupérer nos dus et nos pouvoirs, conserver notre langue française et nos droits et tant que Québécois. Réveillons-nous de cette torpeur et arrêtons de penser qu'ils nous aiment toujours.

Oui, tout cela est très clair!
Réal Meunier
Boisbriand, le 3 février 2000

LIBRE OPINION

L'université est un luxe

THIERRY HENTSCH
Professeur au département de science politique
de l'Université du Québec à Montréal

IVAN MAFFEZZINI
Professeur au département d'informatique
de l'UQAM

DONNA MERGLER
Professeur au département des sciences biologiques
de l'UQAM et boursière émérite du Centre de
recherche pour le développement international

L'université est un luxe. Y enseigner est un privilège. Le privilège rare de pouvoir s'engager librement et sans mesurer son temps à éveiller au désir de questionner et donc d'avoir soi-même chaque jour la chance d'apprendre en questionnant. Il y a dans le métier d'universitaire quelque chose de gratuit: ce qui s'y fait n'est pas directement rentable. Et dans un monde où la suffisance des plus riches croît avec la pauvreté des plus faibles, la gratuité est obsolète. Le discours de l'efficacité et de la rentabilité à tout crin se renforce de la misère à laquelle il contribue. Les intellectuels peuvent être impunément jetés en pâture au mécontentement justifié des plus démunis. C'est même électoralement rentable.

La gratuité de l'activité intellectuelle paraît scandaleuse de ce que l'obsession de la rentabilité immédiate tend à nous faire oublier ce que, depuis des siècles, la société doit à la libre curiosité et à l'esprit d'invention. Pour qu'il y ait l'informatique, il a fallu des Pascal. A long terme, la rentabilité est imprévisible. S'il ne fallait entreprendre que ce qui paraît directement rentable, s'il ne fallait financer ce que ce dont l'efficacité peut être prouvée, mesurée, il ne se ferait plus grand-chose. Les vrais entrepreneurs le savent bien: entreprendre, c'est risquer. Et le risque est souvent beaucoup moins «calculable» qu'on le dit.

L'université est un luxe nécessaire. C'est un investissement dont le risque est incalculable et le fruit imprévisible. Celui-ci ne se mesure ni au nombre de diplômes décernés ni à la masse des publications produites et moins encore au mon-

tant des subventions obtenues. Ce ne sont là que des indicateurs partiels, à la fois nécessaires et insuffisants, qu'on ne doit ni négliger ni surestimer. Mais nous, professeurs, n'osons même plus le dire. De façon générale, nous ne faisons pas tout ce qu'il faudrait pour convaincre nos concitoyens de notre utilité car nous en avons nous-mêmes une vision rétrécie. Absorbés par nos spécialités, nous manquons souvent d'occuper l'espace public. Pire, nous n'avons pas même le temps de consacrer une attention suffisante aux problèmes globaux de l'institution où nous travaillons. C'est aussi que l'université a depuis longtemps perdu ce qui la faisait une (*universitas* des débuts). Aux disciplines traditionnelles, dont les frontières sont elles-mêmes devenues largement obsolètes, se sont ajoutés de multiples champs d'études définis à partir d'intérêts sectoriels et de réalités pratiques parfois éphémères.

Lieu, historiquement, du questionnement fondamental, l'université a multiplié avec plus ou moins de bonheur les formations professionnelles. Cette tendance a été poussée trop loin: à vouloir tout faire, à prétendre surtout s'adapter à un marché de l'emploi qui évoluait plus vite qu'elle, l'université a fini par donner une fausse image de ses possibilités. L'université, il faut le dire haut et clair, ne prépare pas directement au marché du travail. Ce n'est tout simplement pas sa tâche. Sa tâche est de former des esprits. Des esprits capables de s'employer utilement dans une société en constante évolution, équipés pour faire face à l'imprévu; des esprits entraînés à chercher, à apprendre, à inventer, appelés eux-mêmes à modifier ce sacro-saint marché dont on brandit les impératifs tour à tour comme épouvantail et comme miroir aux alouettes. C'est au travail qu'elle accomplit à cette fin que l'université doit être jugée. Et il faut bien admettre, à cet égard, qu'à l'intérieur même de nos murs, la question centrale de la mission universitaire reste trop souvent enseveli sous les habitudes, les faux débats et les querelles sans issue. C'est là qu'il y a du travail à faire. Reste à savoir si c'est là vraiment

le travail que le gouvernement nous demande.

L'université où nous enseignons, l'UQAM, a été créée, entre autres, pour élargir l'accès aux études universitaires à des groupes moins favorisés de la population. Il y avait là, à l'origine, une idée qui, selon nous, n'a rien perdu de sa valeur: l'idée selon laquelle une société a tout à gagner, à long terme et de façon générale, à offrir à toutes ceux qui le désirent la possibilité d'étudier, la faculté d'exercer, au mieux de leurs dispositions, l'intelligence qu'ils ont en partage. Si cette conception de l'université est dépassée, si elle représente un luxe inutile, que nos élus, que notre gouvernement, premier ministre en tête, aient le cran de le dire nettement. Nous saurons alors quelle sorte de pays ils nous préparent.

L'université
a depuis
longtemps
perdu
ce qui
la faisait une

On nous dira sans doute que nous plaidons pour notre paroisse et que, en tant que professeurs, nous avons des comptes à rendre. Nous l'admettons volontiers. Nous exerçons un des plus beaux métiers qui soient, dans un climat de liberté provisoire dont nous apprécions la valeur et la fragilité, et nous ne voyons pas comment on pourrait accomplir ce travail sans s'y donner à fond. Nous sommes même prêts à payer ce qui est dans l'enseignement et la recherche qu'il est psychologiquement le plus difficile de passer. Notre salaire n'a rien d'exorbitant. Il nous laisse l'esprit suffisamment libre pour accomplir notre tâche. Mais surtout, il n'a rien à voir avec elle. Ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas ne dépend nullement de notre rétribution pécuniaire mais de nos capacités, de notre puissance de travail, de notre enthousiasme, que nous maintenons principalement grâce aux étudiants. Et si nous avons des comptes à rendre, c'est d'abord devant eux. Ce sont eux également qui pâtissent le plus des compressions infligées aux universités. Nous, professeurs, ne sommes pas à plaindre. Est à plaindre la société qui considère que l'activité intellectuelle, à moins de déboucher sur une application pratique immédiate, ne présente aucun intérêt. Une telle société prépare tranquillement son déclin.

IDÉES

Au sujet de *Sortie de secours* de Jean-François Lisée

Derrière l'analyse rigoureuse et innovatrice, trois erreurs fondamentales

DENIS MONIÈRE
Politologue

Le livre de Jean-François Lisée est déconcertant car il contient deux livres en un. Si Lisée s'était arrêté à la page 252, nous pourrions considérer son essai comme le meilleur plaidoyer pour la souveraineté publié depuis vingt ans. C'est à notre avis l'analyse la plus rigoureuse et la plus innovatrice de la situation du Québec depuis *Option-Québec* de René Lévesque. Il démontre dans les premiers chapitres comment la souveraineté est souhaitable et indispensable à l'avenir du Québec. Grâce à sa perspicacité et aidé par les services techniques auxquels sa fonction de conseiller du premier ministre lui donnait accès, il a pu rassembler une documentation riche et convaincante sur les grandes réussites de la société québécoise qui, en dépit des effets dévastateurs des politiques fédérales en matière budgétaire et du sous-investissement en dépenses productives, a pu se défaire de ses complexes et devenir très compétitive dans le contexte de la mondialisation. Il met en relief les avantages du modèle québécois et invalide les critiques que certains lui adressent. Il propose aussi des solutions originales pour contrer le déclin démographique du Québec, comme l'accueil de 25 000 étudiants étrangers par année, qui seraient encouragés à rester ici après leurs études. Il termine même cette première section en formulant une question référendaire on ne peut plus souverainiste.

L'angoisse de l'échec

Mais à la page 252, le ton change. Lisée semble gagné par l'angoisse de l'échec et du déclin du Québec. Il nous explique que cette indispensable souveraineté ne fait plus partie des possibles car il y a déconnexion entre le projet souverainiste et la majorité des Québécois. Il tire ses arguments de sondages effectués depuis 1995 qui indiquent qu'en dépit de la plus grande offensive jamais entreprise par le fédéral contre le Québec, les Québécois ont décroché, ne sont plus à l'écoute des arguments souverainistes et ne veulent plus en entendre parler. Il donne en quelque sorte raison à Stéphane Dion qui a parié que le plan B n'augmenterait pas la ferveur nationaliste au Québec. La stratégie misant sur le refus des revendications du Québec pour faire avancer la cause souverainiste n'est plus efficace. Les Québécois seraient fatigués de l'indignation impuissante.

Radio-Canada, une télé culturelle?

MARIE SALVAIL

Pour le Collectif régional d'éducation sur les médias d'information

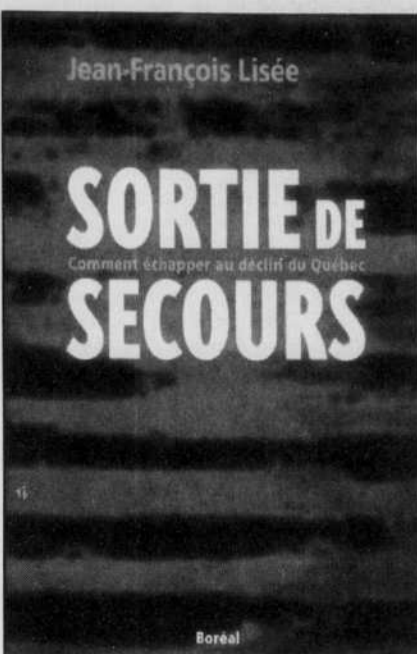
Le Collectif régional d'éducation sur les médias d'information (CREMI) a porté une attention particulière au conflit qui existe entre Radio-Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Le CREMI a été surpris par les exigences du CRTC, notamment celle de ne plus présenter de films étrangers à succès aux heures de grande écoute (entre 19h et 23h), lors du renouvellement des licences de Radio-Canada le 7 janvier dernier. Admettons-le, ces exigences nous ont quand même rappelés les mandats de notre télévision publique, établis par l'article 3 de la Loi sur la radiodiffusion. Radio-Canada doit «contribuer activement à l'expression culturelle [...]», que cela plaise ou non à ses dirigeants. Oui, l'augmentation de productions culturelles canadiennes et le développement local et régional de la chaîne publique sont d'excellentes suggestions pour rappeler à Radio-Canada son statut de société publique. Faire de la télévision comme le secteur privé ne fait pas partie de ses mandats. Elle peut nous divertir, mais elle doit aussi nous apporter la nourriture de l'information et de la culture canadienne.

Rechercher un juste milieu

Cependant, le CREMI est resté perplexé face à certains points de l'argumentation du CRTC dans ce dossier. Si le CRTC désire que Radio-Canada agisse comme une télévision publique, pourquoi exiger un régime aussi draconien? Ne serait-il pas possible de chercher un juste milieu: permettre à Radio-Canada de remplir sa mission sans pour cela en faire une télévision élitiste?

Par ailleurs, depuis que les médias ont publié la décision du CRTC, les télédiffuseurs privés ont clamé haut et fort leur approbation, basée sur leurs profits, sans susciter de réactions. René Guimond, président de TQS, aurait même déclaré que Radio-Canada doit «présenter des productions plus coûteuses, davantage culturelles, qui ne pourraient jamais s'avérer rentables chez les diffuseurs privés!»

Ce conflit entre Radio-Canada et le CRTC laisse malheureusement l'impression, tel qu'il est présenté par les médias, qu'il n'est qu'une affaire de gros sous entre les télédiffuseurs. Mais qu'en est-il de la population? Que peut-elle penser de télédiffuseurs (y compris Radio-Canada) qui se tiraillent entre eux au lieu de répondre aux besoins de leur public?



Même le discours des conditions gagnantes n'est plus crédible et se retourne contre le Québec. Il faut donc, sur la foi de quelques sondages, changer de cap stratégique pour remobiliser l'opinion publique québécoise en lui proposant de se prononcer sur une liste de besoins essentiels. Un référendum sur le fédéralisme renouvelé aurait toutes les chances d'être gagné et empêcherait le couple Chrétien-Dion de se présenter comme le représentant du Québec. Lisée craint que dans le climat de mobilisation actuel, les fédéraux n'en profitent pour faire des gains au Québec, ce qui serait désastreux pour le mouvement souverainiste. Voilà pour l'essentiel de la thèse.

Curieusement, les données sur lesquelles s'appuie Lisée pour prouver le décrochage politique des Québécois ne sont pas convaincantes et celles qui attestent du succès éventuel de son approche sont fragmentaires. Dans ce dernier cas, il s'appuie essentiellement sur un sondage qu'il a fait réaliser par Léger et Léger dans les derniers mois de 1999. Or un sondage ne fait pas une tendance et il serait hasardeux d'engager un changement de stratégie sur une base aussi mince, d'autant plus que ces questions ont été posées en dehors de tout débat. Mais plus fondamentalement, la lecture que fait Lisée des résultats des sondages post-référendaires ne va pas forcément dans le sens de sa thèse. Ce qui est évident, c'est que l'appui à la souveraineté n'est pas plus faible aujourd'hui qu'il ne l'était avant le déclenchement de la dernière campagne référendaire, soit 40 %. Certes, l'effet mobilisateur de l'échec de

Meech s'est estompé, mais on ne peut pas dire que la souveraineté régresse dans l'opinion publique. Elle se maintient plutôt à un niveau normal compte tenu du fait que le PQ est au pouvoir. Lisée perd de vue que chaque fois que le PQ gouverne pendant plus d'un mandat, il y a un déclin de ses soutiens; cela s'est produit entre 1982 et 1985 et cela se produit de nouveau avec le gouvernement Bouchard.

La fin de l'histoire?

Depuis quand un affaiblissement de la courbe signifie-t-elle la fin de l'histoire? Ceux qui ont suivi ce raisonnement en 1984 se sont trompés. Puisque c'est cyclique, pourquoi commettre la même erreur qu'en 1984 et revenir au beau risque du fédéralisme? Et puis, la situation n'est pas désespérée car les sondages du gouvernement canadien montrent que la stratégie fédérale n'a pas fait bouger l'opinion des Québécois qui pensaient toujours, à l'été 1999, que le fédéralisme n'est pas flexible, que les Québécois francophones ne sont pas reconnus comme égaux au Canada, que le Québec n'est pas traité avec le respect qu'il mérite. Autrement dit, le niveau des griefs ou de l'insatisfaction n'a pas baissé, mais selon Lisée, c'est la volonté de combattre et de changer la situation qui s'est détériorée. Malheureusement pour la crédibilité de son diagnostic, il prend bien soin de ne pas mettre en cause la gestion du Parti québécois qui, soumis à la logique du bon gouvernement, a plus cherché à régler des problèmes d'intendance qu'à promouvoir la souveraineté. Lorsqu'un enjeu comme celui du statut politique du Québec n'est pas à l'ordre du jour et que les médias centrent l'attention du public sur la gestion de la santé et les réductions des dépenses publiques, il n'est pas étonnant que les Québécois soient moins attentifs aux attaques du gouvernement fédéral, qui est loin d'eux. Si le Parti québécois n'est pas mobilisé ou ne veut pas se mobiliser pour débattre du statut politique du Québec, il est inévitable que les Québécois n'en fassent pas leur priorité.

L'absence d'initiative de ce gouvernement dans le champ identitaire québécois est désolant et explique la démotivation des militants et leur désengagement sur le terrain. Quand la direction n'est pas claire sur la voie à suivre, on ne peut espérer que la base va se mobiliser par enchantement. Si le Parti québécois n'a pas réussi à communiquer son message souverainiste, il faut peut-être mettre en cause les stratégies et non pas l'objectif.

Chrétien est conséquent

On ne peut, comme le fait Lisée, reprocher aux fédéralistes d'utiliser leurs pouvoirs pour construire l'identité canadienne.

Jean Chrétien est conséquent, il a un but et prendra tous les moyens pour l'atteindre. Se plaindre du manque de *fair-play* des fédéralistes canadiens peut être satisfaisant sur le plan éthique, mais cela ne fera pas progresser la cause souverainiste. Il faut se montrer plus déterminé et plus audacieux que ceux qui nous combattent. Mais voilà où est le problème. Le PQ accepte de n'être qu'un gouvernement provincial, il n'est pas prêt à prendre tous les moyens à sa disposition pour faire bouger l'opinion; autrement dit, il n'utilise pas ses pouvoirs pour atteindre son objectif.

■ La première erreur de Lisée est d'intervenir dans la dynamique des partis en demandant au Parti québécois de redéfinir son orientation fondamentale. Il ignore les coûts politiques d'un changement idéologique car un parti qui change d'objectif perd sa crédibilité. Les électeurs ont plus de difficulté à lui faire confiance et préfèrent se fier aux partis concurrents qui préconisaient déjà une forme de fédéralisme renouvelé. Ainsi, on peut prédire que si le PQ suivait les conseils de Lisée, il renforcerait la crédibilité de l'Action démocratique et s'affaiblirait en perdant le soutien des indépendantistes.

■ Deuxième erreur: Lisée présume un peu rapidement que tous ceux qui ont voté OUI en 1995 voteraient OUI au fédéralisme renouvelé cinq ans plus tard. Il ignore la logique des préférences, qui produit un phénomène bien connu des politologues, à savoir que, bien souvent, les positions radicales opposées peuvent faire alliance pour défendre une position centriste. Ainsi, si le PQ changeait de cap, il y aurait scission et formation d'un nouveau parti indépendantiste qui pourrait avoir la force politique suffisante pour faire échouer un référendum sur le nouveau fédéralisme.

■ Enfin, dernière erreur qui réduit à néant toute chance de succès de son plan: le fédéralisme renouvelé est l'option la plus détestée des Canadiens. Le Canada, si le diagnostic de Lisée est exact, n'a aucun intérêt à se montrer conciliant et à ouvrir le jeu constitutionnel pour accommoder le Québec puisque le soutien au projet souverainiste n'est plus menaçant. Si le Québec est démobilisé, le Canada n'a aucune raison de changer une stratégie gagnante. On ne voit pas non plus en quoi le renouvellement du fédéralisme serait suffisamment emballant et motivant pour remobiliser les Québécois. La sortie de secours que propose Lisée est un cul-de-sac.

Mais il faut que le débat sur l'avenir du Québec continue, qu'il ne soit plus monopolisé par les partis et leurs apparatchiks et que les citoyens puissent y participer. Il faut revenir à la base, revoir les stratégies de communication, reprendre le bâton du pèlerin. Il faut restaurer le goût de la participation politique.

AUTRICHE

Le grand paradoxe occidental

PHILIPPE MALO

Étudiant en science politique

La démocratie est-elle encore un principe de base de la société occidentale? Bien sûr, nous pouvons toujours trouver des failles dans la pratique de la démocratie partout où on la trouve. Mais rarement assistons-nous à une démonstration aussi peu subtile d'antidémocratie comme dans le cas européen vis-à-vis l'Autriche, et ceci, sous les yeux de toutes les populations qui encouragent les gestes des différents chefs d'État.

Je suis d'accord avec bon nombre de gens en ce sens que la présence du parti d'extrême droite de Jörg Haider (Parti de la liberté) au gouvernement autrichien invite à la prudence et à la précaution. J'abonde également dans le sens de ceux qui soulignent l'importance du passé collaborateur de l'Autriche lors de la Seconde Guerre mondiale.

Aussi faut-il souligner que certains membres du parti, tout comme son chef, ont tenu des propos à en faire frémir plus d'un.

Je suis toutefois perplexé face à la réaction généralisée des chefs d'État de l'Union européenne ainsi que des États-Unis (la position israélienne va dans le même sens mais est historiquement plus défendable) qui ont annoncé des mesures d'isolement contre l'Autriche.

Mentionnons qu'un des principaux arguments des «Occidentaux» pour justifier cette position est la protection de la démocratie. Protéger la démocratie en rejetant son produit, est-ce la base de notre système politique? Il n'y a rien de nouveau à souligner un manquement chez un pays ou une institution qui se prétend démocratique. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'une simple tricherie mais d'une preuve bien visible que la «démocratie» occidentale sait prendre une tangente autoritaire quand elle sent que certaines de ses positions ne sont pas défendues comme elle le voudrait.

L'Autriche est loin d'avoir à prouver que ses institutions et son système politique sont conformes aux cri-

tères de démocratie du monde occidental. Elle est un État de droit reconnu par ses pairs. De ce fait, de quel droit les autres États occidentaux se permettent-ils de prendre des mesures d'isolement à la suite de l'arrivée, selon les règles établies, du parti de Haider au gouvernement autrichien? En fait, le gouvernement n'a pas encore commis de crime. De plus, le Parti de la liberté est au gouvernement parce qu'une partie importante de la population (27 %) l'a bien voulu. Les positions du parti reflètent donc une partie des positions tenues par la population de l'Autriche, en particulier en ce qui a trait au libre accès des marchés et à l'élargissement de l'UE. C'est, à mon avis, un minimum à respecter pour toute démocratie.

Des conséquences

Il y a des conséquences avec lesquelles on doit vivre lorsqu'on choisit et prône la démocratie. Une de celles-ci est l'acceptation des décisions qui sont contraires à nos idées. Le cas autrichien en est certes un bel exemple. Sauf qu'au lieu d'y voir un raté du système, il faudrait apprendre à en dégager le message qui est lancé par les Autrichiens, c'est-à-dire que tous les peuples occidentaux démocratiques n'ont pas à avoir des politiques homogènes malgré leur appartenance aux mêmes organisations. La force de la démocratie réside dans le respect des choix qui sont faits par la population interrogée. Pourquoi y déroger?

Enfin, à ceux qui me répondront que le parti est très controversé au sein même de l'Autriche, je rétorquerai que tous les gouvernements élus démocratiquement doivent essayer des critiques et parfois faire face à des manifestations contre l'une ou l'autre de leurs politiques. Et à ceux qui souligneront que le parti de Haider n'a l'appui que de 27 % de la population pour remettre en question le système électoral autrichien, je ne manquerai pas de rappeler qu'à chaque jour, nous devons vivre avec les décisions d'un gouvernement qui a obtenu moins de votes que le parti à l'opposition.



Jörg Haider



Cachez cette homophobie...

Si vous étiez homosexuel, le diriez-vous à votre employeur? C'est la question que je me suis posée la semaine dernière en lisant les propos d'un dirigeant québécois d'entreprise ainsi que ceux tenus par des étudiants gays et lesbiennes en faculté de médecine. Ironiquement, ces propos coïncidaient avec le dépôt, par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, du projet de loi C-28 qui vise à étendre aux couples homosexuels les mêmes droits et obligations que ceux dont bénéficient actuellement les conjoints de fait hétérosexuels.

Bien qu'il jure que son institution n'aurait jamais congédié un cadre supérieur parce qu'il était homosexuel et si, déçu, le p.-d.g. des services financiers de la Banque Nationale précisait néanmoins qu'il accordait beaucoup d'importance aux «valeurs familiales». Or l'ex-vice-président et directeur du bureau de Montréal de la First Marathon Securities, entreprise rattachée par la Banque Nationale en août dernier, affirme quant à lui avoir été congédié injustement. Quant aux étudiants gays et lesbiennes en médecine, ceux-ci disent préférer taire leur orientation sexuelle afin d'éviter d'être ostracisés. C'est du moins ce qu'il faut retenir d'une étude publiée pas le journal de l'Association médicale canadienne.

Timidité du projet de loi

Ces propos, bien qu'ils n'étonnent pas, ont de quoi surprendre. Tout comme surprend également le projet de loi du gouvernement fédéral. J'allais applaudir devant ce courage politique de la ministre McLellan mais la timidité du projet de loi m'en empêche.

À l'instar du projet de loi n° 32 adopté par l'Assemblée nationale en juin dernier, l'objet du projet de loi n'est pas d'éliminer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; il consiste à modifier les lois et règlements qui comprennent une définition restrictive de l'expression «conjoint». En d'autres termes, il ne vise qu'à harmoniser la législation aux exigences constitutionnelles fondamentales établies par la Cour suprême du Canada et plus particulièrement le principe judiciaire établi dans l'arrêt M. H. (1999). Dans cet arrêt, la cour avait déclaré l'invalidité de l'article 29 de la loi sur le droit de la famille de l'Ontario, lequel restreignait la portée de la définition de l'expression «conjoint» aux individus de sexe opposé. Il s'agissait de la troisième décision de la cour sur la question des droits à l'égalité des couples homosexuels en moins de cinq ans.

Auparavant, dans l'arrêt Egan (1995), la cour avait conclu que la Loi sur la sécurité de la vieillesse, qui restreignait certains avantages économiques aux couples hétérosexuels, violait les droits à l'égalité des conjoints homosexuels, consacrés à l'article 15, mais se justifiait néanmoins par l'article premier de la Charte canadienne. L'article premier, faut-il le rappeler, est cette disposition qualifiée communément de «clause limitative ou de barrière de raisonabilité». Elle garantit les droits et libertés énoncés dans la Charte en précisant qu'«[ils] ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Dans Vriend (1998), la cour avait statué que l'omission par la législature de l'Alberta d'inclure une disposition spécifique dans l'Individual's Rights Protection Act proscrivant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle portait atteinte, de façon non conforme à l'article premier, aux droits à l'égalité garantis par la Charte.

En porte-à-faux

C'est pourquoi cette intervention législative du Parlement, tout comme celle d'ailleurs de l'Assemblée nationale du Québec, semble être en porte-à-faux avec cette tradition d'ouverture et de tolérance qui caractérise la société canadienne. Même aux États-Unis — où le libéralisme ne constitue pourtant pas la caractéristique première de la société —, certains candidats à la présidence (John McCain, pour ne pas le nommer) estiment que les Américains seraient prêts à élire un président homosexuel. En décembre dernier, la Cour suprême de l'État du Vermont a reconnu que les couples homosexuels avaient le droit de recevoir les mêmes bénéfices découlant du mariage que les couples hétérosexuels. Les États de la Californie et d'Hawaï reconnaissent aussi, partiellement, les unions de personnes du même sexe.

Mais cette timidité de nos législateurs cache-t-elle pas des sentiments homophobes? Bien que l'acceptation de l'expression «homophobie» semble être restreinte à l'aversion d'une personne envers les homosexuels, ses racines grecques sont cependant beaucoup plus étendues puisque «homo» (de «homos», qui signifie «semblable») et «phobie» (qui signifie «crainte») exprime plus généralement la crainte de la différence. Déjà, Arnold Simmel affirmait ce qui suit relativement au processus d'individualisation de la personne humaine: «À la naissance, nous sommes indifférenciés comme tous les êtres humains. Très tôt nous affirmions notre différence pour découvrir rapidement que de cette affirmation résultent critiques et rejet alors que, lorsque nous agissons comme la majorité, nous suscitons l'approbation.»

Rappelons qu'en 1967, avant que la Cour suprême des États-Unis ne rende l'arrêt Loving c. Virginia, les mariages interraciaux étaient illégaux. Au Canada, jusqu'à l'intervention bénéfique de Pierre Elliott Trudeau, l'homosexualité constituait un acte criminel. Il n'y a pas si longtemps encore, l'Association psychiatrique américaine (jusqu'en 1966) et l'Organisation mondiale de la santé (jusqu'en 1992) faisaient de l'homosexualité une maladie mentale.

C'est là que le bât blesse. Ce projet de loi, contrairement aux propos de la ministre McLellan, ne corrige pas les iniquités historiques envers les homosexuels en ce qu'il ne reconnaît pas que l'intimité est indissociable de la dignité humaine. Que la dignité humaine, à son tour, constitue la pierre d'assise des droits et libertés fondamentaux que garantit la Charte canadienne des droits et libertés. C'est là qu'il faille.

alain-robert.nadeau@justicemail.com

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard (éducation), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Pierre O'Neill, Hélène Buzzeiti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis); La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Mariève Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHEVRETTE

«Je sais qu'il faut des infrastructures»

SUITE DE LA PAGE 1

M. Fortier a exprimé ses craintes quant à l'empressément du ministre de prendre des décisions, sans calculer toutes les implications que des constructions de routes et de ponts supposent. «Je ne suis pas contre l'automobile, mais il faut avoir des infrastructures pour les accueillir», disait le numéro deux de l'administration Bourque.

«Je suis ministre des Transports, a répondu, déconcerté, M. Chevrette, je sais qu'il faut des infrastructures.» Cette déclaration ne l'empêche pas, toutefois, de rejeter l'hypothèse voulant qu'un autre pont entraînerait un raz de marée de nouveaux transits vers la métropole. Il qualifie de «naïfs» ceux qui auraient tendance à croire qu'il aurait «500 000 nouveaux véhicules» sur l'île avec une nouvelle structure reliant l'île à sa rive sud.

La construction d'un autre pont, a-t-il poursuivi, «aiderait plutôt à décongestionner les cinq autres ponts, si on travaille en même temps sur l'estacade et le train de banlieue». D'où le terme «global» auquel M. Chevrette tient tant. Il a tout de même reconnu qu'il pourrait y avoir «un achalandage accru» mais a ajouté qu'en travaillant sur tous les fronts, comme il prétend le faire, cela n'entraînerait pas de nouveaux problèmes.

Le ministre a notamment insisté sur le fait que «tout le travail ou presque doit être fait sur l'île. Le problème, c'est que si on ne peut pas sortir et rentrer de l'île, c'est la Montérégie et la Rive-Nord qui vont se développer. [...] Il faut être certain que Montréal sera capable de faire rentrer les personnes et les marchandises des rives nord et sud sur son territoire».

M. Chevrette a allégué que le maire de Montréal est le premier à le pousser dans le dos afin qu'il agisse rapidement pour décongestionner l'est de la ville et pour régler la facture de 115 millions de dollars. Cette somme provient d'une entente-cadre signée il y a plusieurs mois entre Québec et Montréal dans plusieurs domaines, auquel était rattachée une enveloppe de 115 millions pour le transport.

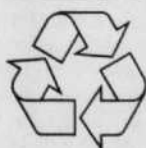
M. Chevrette a réitéré son souhait d'agir rapidement en rappelant quelques statistiques pour le moins éloquentes: les pertes économiques annuelles se rattachant par exemple à la perte de temps subie dans les nombreux bouchons ceinturant l'île se chiffrent à 401 millions. L'usure des véhicules et l'émission des polluants coûtent quant à eux, chaque année, 101 millions. La facture totale s'élève donc à 502 millions, seulement en ce qui a trait à la congestion routière. Le plan est-il donc toujours prévu pour la fin février? «Je vais le déposer dès que l'argent sera accordé», s'est-il contenté de répondre.

Union des municipalités de banlieue

Par ailleurs, l'Union des municipalités de banlieue de l'île de Montréal (UMBM) a réitéré, hier, l'importance qu'elle accorde à la décongestion de Montréal et, par conséquent, à la promotion du transport en commun.

A quelques semaines du dépôt du plan de transport, le président de l'UMBM, George Bossé, affirme qu'«il est essentiel de considérer le transport des biens et des personnes comme une activité économique de toute première importance pour le Grand Montréal».

L'UMBM s'inquiète d'une éventuelle augmentation de la circulation automobile dans l'axe Rive-Sud, centre-ville, Laval. «Il faut faciliter le transport des biens qui a le cœur du Grand Montréal pour destination et, simultanément, promouvoir le transport en commun par les moyens les plus efficaces.» Loin de considérer ces deux objectifs comme contradictoires, M. Bossé souhaite que «toutes les activités de transport de biens et de personnes soient consignées dans un ensemble cohérent qui prend en compte le Grand Montréal, et pas uniquement le centre-ville».



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

une contrepartie de sept milliards. La contre-performance de ce nouveau venu a compté pour l'essentiel de la dégringolade boursière de Télélobe, qui a amorcé l'année 1999 à 62 \$ l'action pour crouler sous les 23 \$. En moins d'un an, la capitalisation boursière de Télélobe est partie d'un sommet d'environ 16 milliards pour toucher un creux de près de six milliards.

Jean Monty y a fait allusion. «Ces résultats décevants témoignent de la forte concurrence livrée sur le marché international des télécommunications avec la déréglementation, la libéralisation et le passage des services téléphoniques classiques aux services de données et Internet. Ces changements ont été des obstacles à vaincre pour toutes les entreprises établies, y compris Télélobe. De plus, la performance de Télélobe a été contrariée par les difficultés continues d'Excel.»

Il a ajouté: «En tant que membre du groupe de compagnies de télécommunications de BCE, Télélobe verra sa position renforcée et sera en mesure d'atteindre son objectif, qui est une entreprise donnée/Internet d'envergure mondiale. Grâce au talent de Paolo Guidi et Christina Gold, l'élaboration du plan d'affaires, qui vise à améliorer la rentabilité de Télélobe et à lui faire réaliser pleinement son potentiel de croissance, est bien avancée.»

Paolo Guidi a été nommé président et chef de la direction de Corporation Télélobe Communications et cochef de la direction de Télélobe. Christina Gold cumulera les postes de présidente et chef de la direction d'Excel et de cochef de Télélobe. Mme Gold a été appelée à prendre la relève du fondateur Kenny Trout chez Excel, dans l'exercice de re-

BCE

structuration de cette dernière. Mme Gold a notamment orchestré le redressement d'Avon Amérique du Nord.

Ainsi, et après que plusieurs autres scénarios eurent été envisagés, BCE a finalement convenu de mettre un terme aux rumeurs en déposant une offre d'achat visant la totalité des actions de Télélobe qu'elle ne détient pas. La participation de BCE atteint 23 %. Kenny Trout, qui détenait 18 % des actions de Télélobe, a également consenti à déposer sa participation, de même que Charles Sirois, qui retient 8 % des actions de Télélobe. Avec la participation indirecte (de 6 %) que détient Ameritech dans Télélobe, par sa participation de 20 % dans Bell Canada, «nous retenons le contrôle majoritaire», a précisé Jean Monty. En contrepartie, BCE émettra de ses propres actions pour les 199,4 millions d'actions de Télélobe qu'elle ne détient pas, selon un ratio qui fixe la valeur de l'action de Télélobe à 48,41 \$. Ce ratio d'échange sera calculé en fonction de la valeur de l'action de BCE après la distribution des actions de Nortel, une valeur fixée hypothétiquement à 53,50 \$ à l'heure actuelle.

Ce prix peut cependant varier selon l'évolution de l'action de BCE. Si le cours de BCE tombe sous les 50 \$, le ratio d'échange sera de 0,97 action de BCE pour une action de Télélobe. Si l'action de BCE dépasse les 57 \$, le ratio sera de 0,85.

Cette transaction est conditionnelle à l'obtention de l'aval réglementaire des pays concernés, un processus d'approbation qui pourrait s'étendre jusqu'à la fin de l'an 2000, a estimé Jean Monty. Une fois complétée, l'impact de cette transaction sur les résultats de BCE, compte tenu de l'effet de dilution qu'elle sous-tend, devrait se traduire par

une croissance nulle des bénéfices de BCE en 2001. BCE pense pouvoir reprendre sa vitesse de croisière ensuite, avec un taux de croissance de l'ordre de 10 %.

M. Monty a souligné hier qu'il endossait le projet de 6,5 milliards lancé par Télélobe. Placé sous le nom de Globe System, cet investissement vise à implanter un réseau mondial de transmission Internet devant relier les 160 plus grandes villes du monde. Il viendra étendre la portée internationale de BCE, qui a pris le virage tout communication après la décision de distribuer, à ses actionnaires, la valeur accumulée de Nortel Networks. Quant à Excel, M. Monty a donné son appui aux efforts de transformation en cours, sans prendre d'engagement à long terme.

Enfin, Jean Monty n'a pas écarté un scénario voulant que Télélobe puisse être placé au cœur d'une alliance mondiale, ou qu'une contre-offre soit déposée. «Il y a toujours des possibilités en ce sens. Mais je n'ai pas eu d'autres conversations», a-t-il enchaîné. Une telle contre-offre devra cependant être amicale, BCE retenant le contrôle majoritaire de Télélobe avec son entente d'hier. Les rumeurs ont circulé ces dernières semaines voulant que des joueurs étrangers tels France Telecom, Deutsche Telekom ou Bell Atlantic puissent envisager de lancer l'assaut de Télélobe.

Quant à Charles Sirois, en plus de recevoir une valeur de quelque 770 millions sous la forme d'actions de BCE, il demeure à la tête de Télélobe, une entreprise qui coiffe des participations dans des entreprises telles Microcell, Téléystème Mobiles International, Motion International (anciennement Groupe Coscient), Microtec et Look Communications.

JOHNSON

SUITE DE LA PAGE 1

sonne ne m'a téléphoné.»

Dans les officines d'Alliance Québec, on ne cache pas que le prochain président devra marcher dans les pas de son prédécesseur. «L'héritage de Bill Johnson est considérable», insiste Bill Butcher, membre influent du conseil d'administration d'Alliance Québec. «En coulisses, il continuera de se battre avec nous pour faire respecter les droits des anglophones, comme il l'a si bien fait à la présidence, notamment par le recours aux tribunaux. Comme lui, son successeur devra idéalement être bilingue, parce que cela est de nature à augmenter notre visibilité dans les médias francophones.»

Anthony Housefather, quoi? «Il est évidemment le dauphin, l'héritier le plus naturel, mais il serait bien d'avoir une véritable course à la chefferie, relève M. Butcher. Les troupes qui ont claqué la porte d'Alliance Québec sont notamment invitées à revenir parmi nous et à présenter leurs candidats.»

Si, dans le discours officiel, on dit souhaiter une vraie bataille, Anthony Housefather ne craint pas de se mouiller et parle comme si l'affaire était déjà dans le sac. Le congrès de mai est encore loin, commente-t-il, et sa candidature n'est pas encore officielle. Cette nuance faite, en véritable verbomoteur qu'il est, il vous parle déjà comme s'il était le président d'Alliance Québec et vous décline, en français, son credo aux allures de liste d'épicerie.

«Mon programme»

Le conseiller municipal en lui parle encore le plus fort et spontanément quand on lui demande quelles sont ses priorités. Primo, Anthony Housefather dénonce cette «stupide barre de 50 % d'anglophones» nécessaire à une ville pour obtenir un statut bilingue. «Cette barre devrait être abaissée à 10 %, comme en Ontario. Et puis, il ne devrait pas revenir à un simple fonctionnaire, à Québec, de dicter ce pourcentage mais aux conseillers municipaux.»

Secundo: la santé. «Tout anglophone devrait pouvoir être soigné dans sa langue, et ce, partout au Québec.»

Tertio: le droit à l'éducation en anglais. «Il revient aux parents de décider dans quelle langue leurs enfants doivent apprendre.»

Dernière priorité mentionnée par M. Housefather — mais non la moindre —, l'unité nationale. «Quelque 500 000 anglophones ont fui le Québec depuis 1976. En premier lieu, en raison de la situation de l'emploi et, en second lieu, à cause de l'incertitude politique ambiante. La loi sur la clarté a redonné espoir aux jeunes anglophones. Il faut continuer dans le même sens. S'il y a un autre référendum, il faut s'assurer que les règles seront fixées à l'avance.»

Ces dernières années, Alliance Québec n'y est pas allé de main morte et, deux fois plutôt qu'une, l'organisme a fait appel aux tribunaux pour contester des articles de la loi 101 (soit ceux portant sur l'affichage commercial et sur la langue de travail). Anthony Housefather, lui-même avocat, est-il un farouche partisan de la querelle judiciaire et du dépeçage, article par article, de la Charte de la langue française? «Plusieurs questions peuvent être débattues dans l'arène politique, mais quand un droit est violé, il

SUITE DE LA PAGE 1

l'adoption se faisait en privé, avec des réseaux corrompus. Le Vietnam a mené une enquête d'envergure et certains fonctionnaires ont été écopés jusqu'à 15 ans de prison.»

Pour éviter de tremper dans quelque affaire que ce soit, le SAI milite pour un nombre de plus en plus grand de missions à l'étranger et prône l'adoption par l'entremise d'organismes reconnus par le Québec, bien que l'adoption faite au terme de démarches personnelles (une cinquantaine par année) soit légale.

Profil des enfants

Au Québec, environ la moitié des 900 enfants adoptés chaque année à l'étranger nous arrivent de la Chine. Au deuxième rang, loin derrière, vient Haïti, puis la Russie, le Vietnam, la Roumanie et la Thaïlande. Ces dernières années, les enfants adoptés à l'étranger sont deux fois plus souvent des filles, un déséquilibre qui ne s'explique pas par une préférence marquée pour elles mais par les liens étroits qu'à tissés le Québec avec la République populaire de Chine, là où la politique familiale jette bon nombre de bébés de sexe féminin à la rue.

Au Québec, le modèle d'adoption retenu est l'adoption plénière, par laquelle l'enfant adopté rompt définitivement, d'un point de vue juridique du moins, avec ses liens d'origine. «Je crois que l'adoption plénière a été retenue au Québec pour éviter à des enfants d'être déchirés entre deux familles», précise Mme Colin. Cela ne signifie pas que l'enfant soit privé de renseignements sur ses parents biologiques ni que la chose n'évoluera pas dans le temps. La France, par exemple, admet le maintien de la première filiation lorsque l'enfant est adopté.»

L'effacement des liens de parenté antérieurs, comme on l'exige au Québec, est-il inévitable et protège-t-il vraiment l'intérêt de l'enfant? Pour Françoise-Romaine Ouel-

est normal de s'adresser à la cour. Il faut travailler sur les deux fronts.»

N'est-il pas méritoire de vouloir préserver le visage du dernier bastion français d'Amérique? «Ne serait-il pas encore plus méritoire de parler du Québec comme de la seule terre bilingue de toute l'Amérique?»

Bilingue et parfaitement capable de comprendre les affiches en français, M. Housefather reconnaît que ce front est symbolique mais qu'il a son importance. «Comment un citoyen de LaSalle, où 45 % de la population est anglophone, peut-il se sentir chez lui si toutes les affiches sont en français? Il en va de la reconnaissance de notre existence. Je ne veux pas être considéré comme un citoyen de seconde classe mais comme un citoyen à part entière.»

Représentatif?

Le jour même où Bill Johnson annonçait qu'il tirait sa révérence, Dermot Travis, porte-parole du Forum Action Québec, qui rassemble de jeunes intellectuels anglophones, signifiait tout son dégoût d'Alliance Québec et confiait rêver de voir disparaître cet organisme. «Les jeunes anglophones ne rêvent plus, la nuit, de combattre la loi 101, lançait-il. Les jeunes anglophones d'aujourd'hui s'intéressent bien davantage aux questions sociales et économiques!»

Ce qu'en pense Anthony Housefather? «Et Dermot Travis, qui donc représente-t-il, lui? Au nom de qui parle-t-il?»

Peut-être au nom d'une majorité de moins en moins silencieuse qui dit de plus en plus haut son ras-le-bol de la chose politique et de tous les anglophobes qu'elle provoque. Du nombre, Christopher Hall, un curieux phénomène qui, pour la petite histoire (et pour vous situer!), est clarinetiste de son état et chroniqueur érotique à Canal Vie. Porte-parole de personne, il n'en est pas moins parvenu ces temps-ci à devenir l'un des anglophones les plus visibles, de reportage à La fin du monde est à sept heures en apparition au Posing J. Sa grande question existentielle: je suis Montréalais et anglophone mais nullement opprimé. Suis-je normal?

D'autres jeunes voix anglophones réclament aussi une trêve, telle celle de la Fédération Of Anglo Cegep Students.

Casper Bloom, président du conseil d'administration d'Alliance Québec dans les années 80 et aujourd'hui membre de son «comité des sages», croit lui aussi que l'heure est à une plus grande modération. «Bill Johnson et moi avons les mêmes objectifs, mais les moyens qu'il a utilisés pour arriver à ses fins n'étaient pas ceux que je privilégie. Il m'a déjà traité de «lamb lobbyist» et je l'ai souvent trouvé trop hostile. Mais il n'était certes pas le seul à être entêté. Voyez Louise Beaudoin, Joseph Facal... Ils ne donnent pas tellement plus que Bill Johnson dans la diplomatie!»

Pour John Trent, il est évident qu'Alliance Québec ne doit plus faire cavalier seul. «Il faudrait créer une fédération des anglophones du Québec, qui représenterait une pluralité d'opinions et qui pourrait, au nom de la communauté anglophone en entier, faire face aux gouvernements. Alliance Québec, qui représente bel et bien quelques anglophones, pourrait en faire partie mais ne devrait plus occuper toute l'avant-scène.»

ADOPTION

lette, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique et auteur de plusieurs articles sur l'adoption internationale, la nécessaire exclusivité des liens parents-enfants ne sied plus tout à fait au contexte culturel actuel, où les liens biologiques sont toujours importants mais où les modèles familiaux (monoparentalité, familles reconstituées) sont pluriels.

Vers une plus grande ouverture

«Dans certaines familles, le malaise persiste et certains trouvent encore rassurant d'adopter un enfant blanc, issu d'un orphelinat et peu intéressé à connaître sa mère. Mais d'emblée, l'adoption est un signe d'ouverture et la tendance va de plus en plus dans ce sens», croit Mme Ouellette.

L'heure n'est plus aux grands secrets autour de l'origine des enfants adoptés et de toute manière, en présence d'yeux bridés et de peaux de couleur, le mystère est impossible. «On voit aujourd'hui des parents qui adoptent en Haïti et qui gardent contact avec la famille de leur enfant pour lui éviter de rompre avec son passé», raconte encore Mme Ouellette. «Chaque cas est singulier et nous en sommes encore en pleine expérimentation.»

De fait, au Québec, l'adoption internationale n'a pris son véritable essor qu'en 1990, année d'entrée en vigueur d'une réforme administrative et juridique qui a levé les principaux obstacles que rencontraient jusque-là les postulants à l'adoption. D'autres pays, comme les Pays-Bas et la Scandinavie, ont pratiqué l'adoption internationale à grande échelle bien avant nous et c'est souvent de leur côté que l'on jette un coup d'œil pour prévoir les situations qui se présenteront à nous. «Au Québec, nous avons dix ans derrière nous et le plus grand nombre d'enfants qui ont été adoptés à l'étranger approche donc de l'adolescence», fait remarquer Mme Ouellette.

Peut-être ces enfants devenus grands réveront-ils à leur tour de retrouvailles... «On voit la chose poindre et ce sera

ESSENCE

SUITE DE LA PAGE 1

Mais au cabinet du ministre Guy Chevrette, hier, aucune décision en ce sens n'était encore prévue.

Interrogé sur la question, le président-directeur général de Tembec, Frank Dottori, a nié les accusations du syndicat. «Ce n'est pas vrai, nous avons négocié. Nous avons rencontré tous les camionneurs sous-contractants et nous leur avons offert d'indexer les coûts de l'essence. La plupart ont accepté. Ce sont des indépendants qui n'ont pas de contrats qui refusent de négocier», a-t-il affirmé. «Il y en a qui ont accepté, mais il y en a d'autres qui veulent toutes sortes de changements, des augmentations de tarifs, des choses qui n'ont rien à voir avec l'augmentation des coûts.»

Par ailleurs, à l'échelle internationale, l'inquiétude grandit. Le président américain Bill Clinton s'est déclaré préoccupé hier par l'augmentation des prix du pétrole et a affirmé tout de même aucune option pour en encourager la baisse. Le carburant domestique a triplé en un an aux États-Unis à la suite de la hausse des prix du pétrole.

Le secrétaire américain à l'Énergie, Bill Richardson, doit se rendre en Arabie Saoudite et au Koweït d'ici dix jours, après une réunion des ministres du Pétrole des six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), lesquels doivent décider de l'ordre du jour de la conférence ministérielle de l'OPEP, prévue le 27 mars à Vienne. C'est à cette date que les pays membres décideront s'ils doivent ou non renouveler leur réduction de production décidée en avril 1999, une réduction à la source même de la hausse mondiale des prix du carburant.

La Norvège, quant à elle, a annoncé hier son intention de contribuer à mettre fin à la «volatilité» des cours du pétrole brut. Le pays ne fait pas partie de l'OPEP mais s'est tout de même associé au programme de réduction de l'offre mis en place l'an dernier. Erlend Grimstad, le secrétaire d'État norvégien au Pétrole et à l'Énergie, a indiqué que, si aucune décision n'était prise du côté de l'OPEP, son pays augmenterait sa production d'ici la fin du mois de mars.

Avec l'Agence France-Presse

Garofalo libérée

Burlington (PC) — Une Montréalaise, que les autorités croient liée à des Algériens soupçonnés de préparer un attentat, a accepté de plaider coupable hier en vertu des lois américaines de l'immigration. Lucia Garofalo, 35 ans, a été libérée après que les enquêteurs ont annoncé qu'elle avait collaboré avec eux et conclu qu'elle n'était pas au courant d'un quelconque complot terroriste. Selon des documents déposés en cour, Mme Garofalo admet avoir comploté pour faire entrer illégalement un étranger en territoire des États-Unis et avoir fait une tentative en ce sens. «La prévenue va plaider coupable car elle a effectivement commis le crime dont elle est accusée», lit-on dans le dossier. Un juge fédéral a accepté de libérer l'accusée après que le procureur Tristram Coffin a minimisé les risques qu'elle représente.

complexe, prévoit Mme Colin, du SAI. Dans certains pays, comme à Taïwan et en Corée, les dossiers sont très bien conservés. À l'inverse, en Chine, on ne sait habituellement rien des parents. Certains pays, qui privilégient l'anonymat, ne verront sûrement pas d'un bon œil des retours aux sources massifs. La question est délicate.»

Délicate. C'est bien ce qui qualifie l'adoption internationale tout entière. «Certains chercheurs et juristes prônent plutôt l'aide humanitaire dans les pays d'où viennent ces enfants et voient dans l'adoption internationale une forme d'exploitation des pays pauvres par les pays riches», note Mme Ouellette. Chose certaine, il ne faut pas voir dans l'adoption internationale une solution aux pays qui ne sont pas en mesure, à un certain moment, de prendre soin de leurs enfants.»

Certains opposants aux adoptions interraciales, notamment dans la communauté afro-américaine, sont aussi d'avis qu'elles posent un problème d'identité aux enfants et que leurs parents blancs ne sauront pas les préparer à composer avec le racisme et la discrimination.

Mme Colin, du SAI, est catégorique. «L'idéal sera toujours que l'enfant reste dans sa famille ou dans une famille de son pays. L'adoption à l'étranger n'est envisagée que lorsque les deux autres avenues sont bloquées.»

Dans la plupart des cas d'adoption internationale, comme en font foi diverses études universitaires (notamment, au Canada, celles de Françoise-Romaine Ouellette et de Westhues et Cohen), l'intégration dans les familles québécoises se fait sans heurts, même quand l'adoption se fait tardivement, après les trois ans de l'enfant.

Et c'est ainsi que chaque année, des Québécois inscrivent à leur calendrier la fête du Têt et de des enfants soufflent sur des chandelles à deux reprises chaque année, une fois pour leur anniversaire de naissance, l'autre pour l'anniversaire de leur adoption. De leur renaissance.